PERRIGNY Infos

Le journal d'informations de notre village

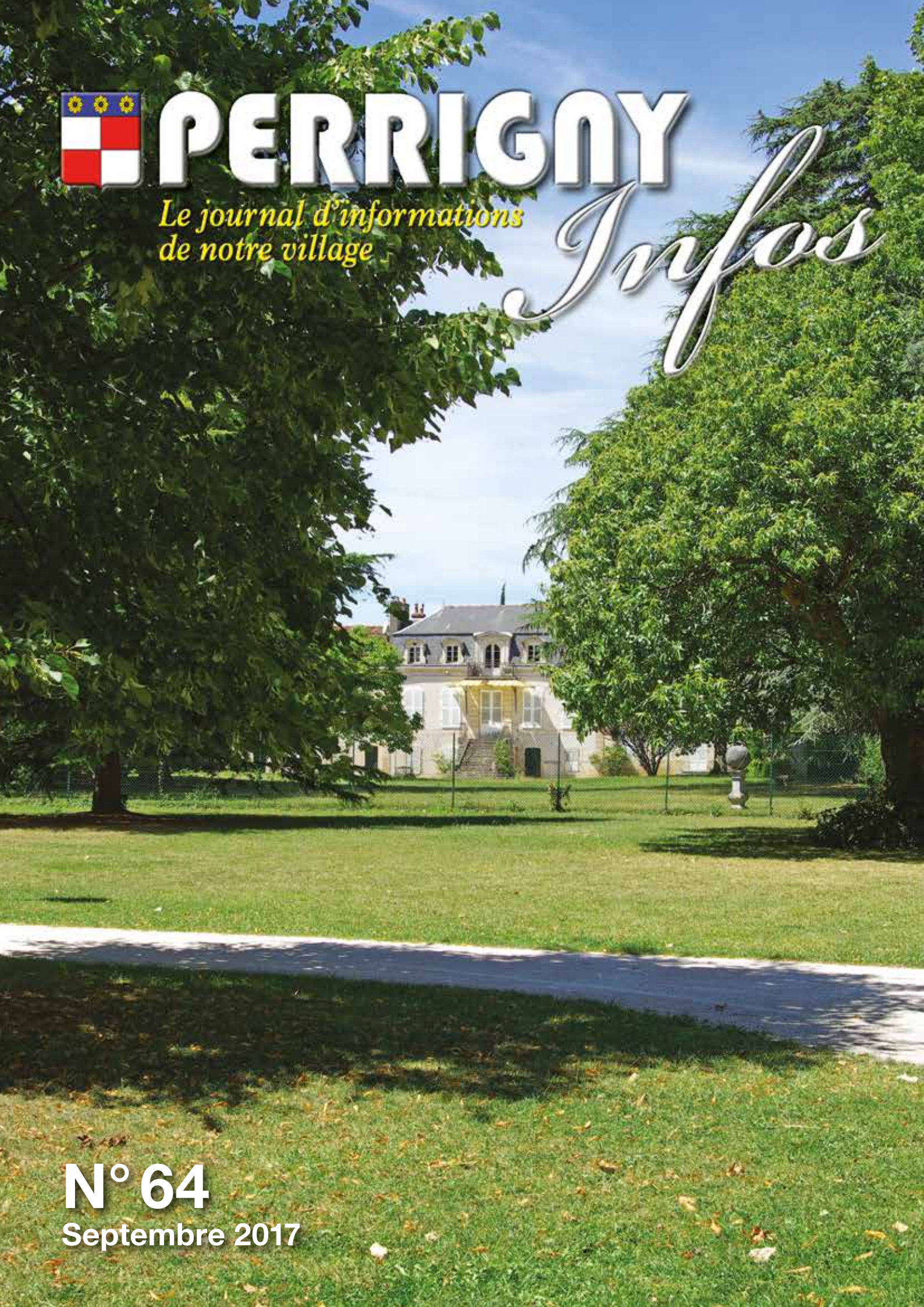

N° 64

Septembre 2017

Sommaire

Le mot du maire

Le mot du maire ____ 1

Informations municipales

En direct du conseil ____ 2 à 6
Subventions aux associations ____ 7
État-Civil ____ 7
Stationnement parking salle polyvalente ____ 8
Fourrière auto, fourrière vélo ____ 8
Les Charmes du Petit Bois : émergence d'un quartier ____ 9 à 11
Acquisition de la maison De Maricourt ____ 12
Que peut-on faire à Perrigny ? ____ 13

La vie de notre village

En bref : écoles ____ 14
La culture est dans la rue ____ 15
Bibliothèque ____ 16
Mairie de Perrigny-lès-Dijon : Qui fait quoi ? ____ 17
Perrigny-lès-Dijon, le site ____ 17
Environnement et qualité de la vie ____ 18 et 19
Fleurissement ____ 19
Les bébés de l'année ____ 20
Alerte météo : fermeture du parc municipal ____ 20
École de musique ____ 21
Accueil de loisirs ____ 22 et 23
Perrigny en Fête ____ 24 et 25
CCAS - Activités intergénérations ____ 26 et 27
Communiqué France Alzeimer ____ 28
La Semaine bleue ____ 28

Coup de projecteur

Naissance d'un livre ____ 30 et 31

La vie des associations

Music-Hall Foliz ____ 32
ASP - Tir sportif et de loisirs ____ 33
Les amateurs de la peinture ____ 34
Perrigny-Country ____ 34
Accrodanse ____ 34
Le comité des fêtes ____ 35
Ensemble musical de Perrigny-lès-Dijon ____ 36
Courir et Sourire ____ 37
Les Mémoires de Perrigny-lès-Dijon ____ 37
Union des Anciens combattants et Victimes de Guerre ____ 38 et 39
Association des parents d'élèves - Perrigolade ____ 40 et 41

Évènements

L'agenda ____ 43

Informations utiles

Urgences et santé, mairie et services… ____ 44 et 3e de couverture

Commerçants & artisans

Retrouvez-les aux pages 21, 29 et 42
Nous vous invitons à leur faire confiance, et à les consulter pour vos achats, travaux et services.

Ce bulletin a été élaboré par la Commission Communication de Perrigny-lès-Dijon.

Éditeur
Mairie de Perrigny-lès-Dijon
1 rue du Château
21160 Perrigny-lès-Dijon
Directeur de la publication et de la rédaction
Patrick BAUDEMENT

Rédacteurs :
Geneviève BILLAUT
Isabelle GUEUX
Anne MARCHAL
Babette RHODDE
Bernard SABRE

Avec la collaboration des différentes associations de Perrigny-lès-Dijon.

Conception/mise en pages
Christian CALLAUD

Crédit photos
Photothèque municipale
Photothèque des associations

Impression/façonnage
Imprimerie S2E
400 boulevard Charles-de-Gaulle
21160 Marsannay-la-côte

Perrigny Infos n°64
Dépôt légal 2017/09
Septembre 2017 - Distribution gratuite

Retrouvez toutes ces informations sur notre site : perrigny-les-dijon.fr

Le mot du maire

Patriniennes, Patriniens

Par ce nouveau journal d'information, vous découvrirez ce que le conseil municipal et vos associations locales entreprennent pour vous. Réalisations d'aujourd'hui ou projets pour demain, nous avons à cœur de donner le meilleur de nous-mêmes pour faire de notre territoire un espace toujours plus agréable à vivre.

Après le vote du budget de la commune en avril (dont vous trouverez les principaux chiffres dans ce bulletin), des actions et projets se préparent ou se poursuivent.

Nos agents techniques ont profité des vacances scolaires pour entretenir les différents locaux et bâtiments. Nous profitons toujours des vacances d'été pour de traditionnelles mises à niveau des différentes salles de classes et espaces extérieurs. Le grand ménage des écoles et du restaurant scolaire a éte effectué afin que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions pour les enfants et les enseignantes.

À signaler cette année l'installation d'un bâtiment modulaire, et l'achat de matériel informatique. Merci à toute l'équipe communale.

Je voudrais signaler aussi, que pendant cette période, de nouveaux actes de vandalisme et inciviltés ont été commis (tags, dégradation de jeux pour enfants…). À chaque fois une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Un grand bravo à toutes celles et ceux qui s'engagent pour les autres, il n'est pas tâche plus difficile mais aussi plus épanouissante. À mes collègues élus, à tous les bénévoles de nos associations, je veux exprimer ma reconnaissance pour tout ce qu'ils accomplissent sans toujours en être remerciés.

Il est temps de laisser la place aux informations que vous attendez toutes et tous avec impatience.

Bonne rentrée à toutes et à tous et bonne lecture .

Patrick BAUDEMENT

Informations municipales

En direct du conseil : les décisions principales

Conseil municipal du 12 décembre 2016

1 - Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association Prévention Routière afin de l'aider dans ses activités prodiguées aux scolaires sur la prévention.

2 - Détermination du mode de partage des affouages

Le conseil municipal donne son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2017 de la coupe prévue dans la parcelle 1003 de la forêt communale d'une superficie de 99 à 44 ca. Les inscriptions des affouagistes seront reçues en mairie jusqu'au 15 décembre inclus : délai d'exploitation au 30 avril 2017, délai d'enlèvement au 30 septembre 2017. Le prix du stère de bois est fixé à 6 €.

3 - Tarifs cimetière

Le conseil municipal décide une augmentation à compter du 1er janvier 2017 du tarif des concessions de terrain dans le cimetière communal comme suit : concessions trentenaires, 200 € ; concessions cinquantenaires, 400 €.

4 - Convention avec la SPA des Cailloux

Selon la réglementation des animaux dangereux et errants et de la protection des animaux, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale adaptée, ou du service de fourrière établi sur une autre commune.
La commune ne disposant pas de ce service, le conseil municipal décide :

- De signer une convention avec l'association la Société pour la Défense des Animaux de Bourgogne et de Franche-Comté d'accueil, de capture, de ramassage et de transport des animaux errants sur le territoire de la commune.
- D'adopter la convention de coopération entre la commune et le RAPAPPEL en ce qui concerne la stérilisation et l'identification de certains groupes de chats errant sur le territoire de la commune.

5 - Convention de gestion d'équipements et d'espaces publics entre la commune de Perrigny-lès-Dijon, membre du Grand Dijon et la communauté urbaine du Grand Dijon

Le Grand Dijon s'est transformé en communauté urbaine au 1er janvier 2015 et assure désormais sur l'ensemble du territoire des 24 communes-membres, l'exercice de la compétence "création, aménagement et entretien de voirie", laquelle inclut également l'ensemble des compétences et missions dites "accessoires de la voirie" (éclairage public de la voirie, propreté urbaine, espaces verts accessoires de voirie, etc.).
Dans ce contexte, une partie de l'espace public et des équipements est répartie, juridiquement, entre la commune et la communauté urbaine, selon les compétences transférées à l'une et les compétences conservées par l'autre. En pratique sur le terrain, il s'agit par exemple d'espaces et d'équipements contigus les uns aux autres, voire en superposition les uns par rapport aux autres, dont les gestions peuvent être similaires.
La commune et le Grand Dijon souhaitent organiser la gestion technique de certains de ces espaces et équipements de manière cohérente et optimisée.
Les parties conviennent d'appliquer l'hypothèse 1 de la convention dans le cas de Perrigny-lès-Dijon : la commune remboursera la communauté urbaine du Grand Dijon qui prend en charge les dépenses liées à la gestion d'équipements et d'espaces publics soit l'entretien et la maintenance de l'éclairage public communal.
Le conseil municipal approuve la convention de gestion d'équipements et d'espaces publics entre la communauté urbaine du Grand Dijon et la commune de Perrigny.

6 - Questions diverses

Des habitants souhaitent fonder une association de jardiniers en vue de créer des jardins partagés. Il est demandé que les parcelles de jardins non louées rue des Aubépines puissent être entretenues par ces personnes jusqu'à la création de l'association. Le conseil donne un avis favorable et demande qu'aucune culture ne soit engagée jusqu'à la création de l'association. Celle-ci devra régler un droit de bail comme les autres locataires.

Conseil municipal du 13 février 2017

1 - Anticipation de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par le Grand Dijon

Le conseil municipal approuve l'anticipation du transfert de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" à compter du 15 avril 2017 modifiant ainsi les statuts du Grand Dijon par l'ajout d'une compétence facultative.
Cette anticipation de huit mois (la loi attribue cette compétence au Grand Dijon de manière obligatoire au 1er janvier 2018) a pour objectif de permettre au Grand Dijon de participer à la refonte du paysage de notre territoire sur les sujets portés par cette compétence et, notamment, en lien direct avec les objectifs de la loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021, d'inciter au regroupement des syndicats de rivières présents sur le Grand Dijon.

2 - Tarifs de location des jardins communaux

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de location annuel actuel (10 €) qui sera révisé chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. À compter du 1er novembre 2017, il sera demandé un chèque de caution de 50 € par parcelle louée.

3 - Demande d'attribution de subventions

Afin de financer la mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) d'un chemin d'accès à la bibliothèque municipale, le conseil municipal autorise le maire à solliciter des subventions d'un montant de 5 000 € auprès du conseil départemental d'un montant de 3 997,20 € auprès de la préfecture.

4 - Election de la commission de délégation de service public

Le 15 septembre 2017, la convention de délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire avec les PEP 21 s'achève. La municipalité va procéder à une consultation sous la forme d'une nouvelle délégation de service public.
La commission de délégation de service public (CDSP) est la commission qui ouvre les plis et émet un avis sur les candidatures et les offres. Elle est composée, outre le maire, président, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal. Sont élus :

- Mme Chantal BERNARD, Mme Babette RHODDE et M. Christian CALLAUD, membres titulaires
- Mmes Brigitte TISSE, Isabelle GUEUX et Nathalie BARTKOWIAK, membres suppléants.

Conseil municipal du 27 mars 2017

1 - Budget principal : approbation du compte administratif 2016

Le conseil municipal examine et approuve le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent / deficit n-1	Résultat
Fonctionnement	1 155 117.79 €	1 241 117.76 €	168 154.12 €	254 154.09 €
Investissement	259 524.98 €	206 908.02 €	264 333.44 €	211 716.48 €
EXCEDENT BUDGET PRINCIPAL				**465 870.57 €**

2 - Budget École de Musique : approbation du compte administratif 2016

Le conseil municipal examine et approuve le compte administratif de l'école de musique 2016 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent / déficit n-1	Résultat
Fonctionnement	41 134.89 €	18 104.28 €	16 240.11 €	-39 270.72 €
Investissement	1628.85 €	0 €	0 €	-1 628.85 €
DEFICIT BUDGET PRINCIPAL				**-40 899.57 €**

3 - Vote des taux d'imposition 2017

Bases d'imposition (en €)	2016	Prévisions 2017
Taxe d'habitation	3 590 802	3 722 000
Taxe foncière (bâti)	2 657 221	2 750 000
Taxe foncière (non bâti)	39 591	39 300

Taux d'imposition (en %)	2015	2016
Taxe d'habitation	6,50	6,50
Taxe foncière (bâti)	16,75	16,75
Taxe foncière (non bâti)	43,63	43,63

Calcul des ressources prévisionnelles

	Produits 2016	Bases 2017	Taux 2017 (si inchangés)	Produits 2017
Taxe d'habitation	233 402 €	3 722 000 €	6.50%	241 930 €
Taxe foncière (bâti)	445 084 €	2 750 000 €	16.75%	460 625 €
Taxe foncière (non bâti)	17 273 €	39 300 €	43.63%	17 147 €
TOTAL	**695 760 €**			**719 702 €**

Le conseil municipal, décide d'augmenter les taux d'imposition 2017 de 2% soit :

	Taux d'imposition 2017 (en %)
Taxe d'habitation	6.63
Taxe foncière (bâti)	17.09
Taxe foncière (non bâti)	44.50

4 - Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 13 100 €, répartie comme indiqué ci-dessous :

Associations	Sommes attribuées	Observations
Accrodanse	500 €	
Amis de la peinture	150 €	
Anciens Combattants	900 €	
C'est qui déjà ?	500 €	Nouvelle association
Perrigolade	900 €	
Club de l'Amitié	1 500 €	
Courir et Sourire	300 €	
École maternelle	1 500 €	
École élémentaire	2 500 €	
Ensemble musical (ex harmonie)	1 100 €	
Music-Hall Foliz	1 000 €	
	1 000 €	Subvention exceptionnelle
Perrigny détente	350 €	
Societé de chasse	400 €	
Perrigny Country	500 €	
Total	**13 100 €**	

Le Comité des fêtes et Les Mémoires de Perrigny-lès-Dijon n'ont pas sollicité de subvention pour cette année.
Le versement des subventions aux écoles est subordonné à la présentation de projets chiffrés.

5 - Budget principal : vote du budget primitif 2017

a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Les chapitres 014 et 74 risquent d'évoluer ainsi que les totaux finaux pour la section de fonctionnement. Il est donc important d'attendre la notification des montants de DGF par les services de l'Etat.

Dépenses		Recettes	
Chapitre	**Montant**	**Chapitre**	**Montant**
002 - report du déficit		002 - report de l'excédent	254 154.09 €
011 - charges à caractère général	449 930.00 €	013 - atténuations de charges	7 500.00 €
012 - charges de personnel	642 800.00 €	71 - produits des services et du domaine	63 200.00 €
014 - atténuations de produits	22 926.00 €	73 - impôts et taxes	967 443.00 €
65 - autres charges de gestion courante	181 628.74 €	74 - dotations et subventions	127 052.40 €
66 - charges financières	27 000.00 €	75 - autres produits de gestion courante	36 000.00 €
66 - charges exceptionnelles	10 200.00 €	76 - produits financiers	0.00 €
amortissements	92 000.00 €	77 - produits exceptionnels	500.00 €
TOTAL	**1 426 484.74 €**	**TOTAL**	**1 455 849.49 €**

b) Les principales dépenses et recettes de la section investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	**Montant**	**Chapitre**	**Montant**
16 – emprunts	106 000 €	13 – subventions d'investissement	14 093.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	18 050 €	16 - emprunts	1 498 650.00 €
21 – immobilisations corporelles	1 390 600 €	10 – dotations, fonds divers et réserves	47 000.00 €
23 – immobilisations en cours	100 000 €	001 – report de l'excédent	211 716.48 €
040 – Opérations d'ordre	92 000 €		
TOTAL	**1 614 650 €**	**TOTAL**	**1 863 459.48 €**

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :
• Achat éventuel d'une propriété au cœur du village : 1 000 000 €
• Bâtiment modulaire école : 144 000 €
• Accès PMR église : 79 200 €

6 - Budget École de Musique : vote du budget primitif 2017

Depuis septembre 2015, les professeurs de l'école de musique sont recrutés sur un contrat annuel.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	**Montant**	**Chapitre**	**Montant**
011 - charges à caractère général	1 350.00 €	71 - produits des services et du domaine	16 000.00 €
012 - charges de personnel	57 755.00 €	74 - dotations et participations	84 004.57 €
002 - report déficit fonctionnement	39 270.72 €		
023 - Virement à section investissement	1 628.85 €		
TOTAL	**100 004.57 €**	**TOTAL**	**100 004.57 €**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	**Montant**	**Chapitre**	**Montant**
001 – Déficit reporté	1 628.85 €	021 - Virement de section fonctionnement	1 628.85 €
TOTAL	**1 628.85 €**	**TOTAL**	**1 628.85 €**

7 - Transformation de la communauté urbaine du Grand Dijon en Métropole

La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales a consacré douze nouvelles régions. Le chef-lieu de la région Bourgogne-Franche-Comté est fixé à Dijon.

Toutes les nouvelles régions comptent au minimum une métropole, sauf les régions Centre Val-de-Loire et Bourgogne-Franche-Comté, et tous les chefs-lieux de région ont un statut de métropole, sauf Orléans et Dijon. L'article 70 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, publiée au *Journal officiel* du 1er mars 2017, a modifié l'article L 5217-1 du CGCT relatif à la création des métropoles et la communauté urbaine du Grand Dijon remplit désormais les critères permettant sa transformation en métropole.

Son assemblée, par délibération du 6 mars 2017 a approuvé le principe même de cette transformation et autorisé son président à saisir les communes qui la composent, les invitant à se prononcer sur l'adoption, par décret, de ce nouveau statut.

Le conseil municipal est donc appelé à émettre un avis formel sachant que l'accord sera acquis dès lors que deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, auront délibéré favorablement.

Le conseil, à la majorité des votes (5 pour, 4 contre, 4 abstentions), donne un avis favorable au projet de transformation de la communauté urbaine du Grand Dijon en métropole.

Le conseil municipal dans sa majorité regrette que ce passage en métropole se soit effectué de la même façon que le passage de la communauté d'agglomération en communauté urbaine ; sans débat avec l'ensemble des conseillers municipaux et information préalable au vote du conseil communautaire du 6 mars 2017.

8 - Délégation de service public

Centre de loisirs, accueil périscolaire, nouvelles activités périscolaires

Le 15 septembre 2017, la convention de délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire avec les PEP 21 s'achève. Le conseil municipal autorise le maire à élaborer et signer un avenant avec les PEP 21 prolongeant d'une année cette délégation.

9 - Tarifs école de musique

Le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour les élèves extérieurs, à compter de la rentrée 2017.
• 450 € pour la formation musicale et instrumentale
• 475 € pour la formation instrumentale seule.

10 - Demande d'aide à la constitution de fonds pour la bibliothèque

le conseil municipal, autorise le maire à solliciter une subvention du conseil départemental pour une acquisition d'ouvrages à hauteur de 875 €.
(Taux subvention de 80 %).

Conseil municipal du 29 mai 2017

1 - Avis sur le Règlement local de publicité intercommunal du Grand Dijon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 4 abstentions, donne un avis favorable au Règlement local de publicité intercommunal du Grand Dijon.

2 - Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque

Le maire présente le projet de règlement intérieur de la bibliothèque. Le conseil municipal d'une part, adopte à l'unanimité ce règlement et précise d'autre part qu'une trousse de secours devra être mise à disposition dans les locaux.

3 - Vœu au conseil départemental relatif au maintien de la gratuité des transports scolaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), la compétence transport scolaire sera transférée des conseils départementaux vers les conseils régionaux à partir du 1er septembre 2017.

Le conseil départemental de la Côte-d'Or a été le premier des huit départements de Bourgogne Franche-Comté à signer un accord pour préciser les modalités techniques et financières de cette évolution. Le montant des charges nettes du transfert de compétences est évalué à 30 775 266 € en année pleine : cette somme engage la Région à maintenir le niveau de service mis en place par le Département.

Pourtant, malgré l'engagement de la présidente du conseil régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, des frais de dossier seront désormais facturés aux familles côte-d'oriennes, soit 120 € par enfant transporté.
Le conseil municipal demande donc à la présidente du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte-d'Or, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte-d'Or a assuré à ses habitants depuis plus de 30 ans.

4 - Remboursement par l'ASP de la subvention versée en 2016

Le conseil municipal autorise le remboursement par l'Association sportive de Perrigny d'une somme de 800 € correspondant à 50 % de la subvention communale versée à cette association en 2016.

5 - Subvention au RASED

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation financière au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté à hauteur de 2,50 € par élève, soit 485 € pour 194 élèves inscrits en 2016-2017.

6 - Versement de subvention à l'association Les Jardins partagés

Le conseil municipal décide d'attribuer et de verser une somme de 700 € : 500 € de subvention + 200 € de subvention exceptionnelle pour le démarrage de l'association nouvellement créée.

7 - Personnel : recrutement d'un agent contractuel aux services techniques pendant la période estivale

Le conseil décide de recruter un adjoint technique en contrat à durée déterminée article 3 alinéa 2 à compter du 3 juillet jusqu'au 18 août 2017 et précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.

8 - CCAS : Nomination d'un membre parmi le conseil municipal

En raison de la vacance d'un siège au sein du CCAS issu du conseil municipal, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre. Babette RHODDE est élue membre du CCAS issue du conseil municipal en remplacement de Vincent GAUTHEY.

9 - Tirage au sort des jurés d'assises

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises sur la liste électorale afin d'établir la liste préparatoire de la liste annuelle du jury de la Cour d'Assises de la Côte-d'Or.
Sont désignés :

- M. LETURGEZ Eric
- Mme THOMAS épouse ROBLOT Magalie Catherine
- Mme ABDO MOHAMED épouse DORANI Nessim
- M. CUNIN Philippe
- Mme POLLET Justine Claire
- Mme MESSAOUDI épouse HAMANA Aicha

Conseil municipal du 19 juin 2017

1 - Travaux d'installation d'un bâtiment modulaire à l'école élémentaire 2, rue de la Tourelle

Un appel d'offres a été lancé pour le marché de travaux d'installation d'un bâtiment modulaire. Trois entreprises ont répondu dans les délais impartis. Les offres ont été analysées selon les critères suivants : analyse financière : 50 %, valeur technique : 50 %
Le conseil municipal adopte l'attribution du marché public à la société ALGECO, offre la mieux-disante.

2 - Demande d'attribution de subvention au titre de la DETR

La commune peut prétendre à une subvention à hauteur de 40 % au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux d'aménagement du chemin d'accès à la bibliothèque.
Le conseil municipal sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR pour un montant de 5 329,60 €.

Tous les comptes rendus, dans leur intégralité sont consultables en mairie et sur le site Internet de notre commune : http ://www.perrigny-les-dijon.fr, onglets "**Vie au village**", "**Les réunions du conseil**".

Subventions aux associations

L'attribution d'une subvention à une association ne se fait pas automatiquement. Il faut remplir un dossier à partir duquel le conseil municipal décidera de l'attribution ou non d'une subvention et de son montant.
On entend souvent dire : « Il faut demander parce qu'autrement, on nous oubliera et on nous dira qu'on n'a pas besoin d'argent puisqu'on ne demande pas ». Nous voulons rappeler qu'une demande de subvention n'est pas obligatoire. Certaines associations l'ont démontré : partant du constat que leur situation financière permettait de fonctionner correctement et sans se mettre en péril pour l'exercice en cours, elles ont décidé de ne pas solliciter les finances publiques cette fois-ci.

Une demande d'aide financière pour une association doit être établie rigoureusement (disponibilités en banque, charges, recettes propres, équilibre financier) et en tenant compte de ses projets : besoin ou pas "d'un coup de pouce"… Petit à petit, nous continuerons à clarifier avec les associations le fonctionnement de l'attribution des subventions. Donc, si dans la liste d'attribution vous ne retrouvez pas le nom de certaines associations, ce n'est pas parce qu'elles ont été oubliées ou ont "démérité" ; au contraire, c'est une volonté "citoyenne" de leur part de contribuer à une gestion plus cohérente des fonds publics.

Babette RHODDE

État civil (avec autorisation de publication)

MARIGNAN Noëlyse	26 août 2016
CHEVIGNY Gabrielle	2 septembre 2016
STÉNÈGRE SATORY Cassy	7 septembre 2016
CHARNAY Doryan	3 octobre 2016
CHARNAY Ethann	3 octobre 2016
BRIGATTI Agathe	4 octobre 2016
GAUDILLAT Nina	12 octobre 2016
JURY Marius	7 novembre 2016
JOUVANCEAU Anna	1er décembre 2016
NOURY Maël	8 décembre 2016
ATIPOT Jessie	10 décembre 2016
BOILLOT Cameron	24 décembre 2016
EL-BAKKOUCHI Wassim	18 janvier 2017
NIKOLIC Jules	1er février 2017
DALLOZ Lizéa	2 février 2017
CHARKAOUI Rayan	24 février 2017
THIERCELIN Louane	19 mars 2017
OGNIER Maxence	4 avril 2017
LIGER Dorian	8 avril 2017
BARNAY Mahé	30 mai 2017
CAMARA Camélia	21 juin 2017
PIRES Léandro	4 juillet 2017
HAK Robert	31 juillet 2017

LOUVET Romain et BESANCENOT Marine	10 septembre 2016
LELEU Jean-Paul et BECOT Paulette	1er octobre 2016
DANGUY Christophe et CLEMENT Charlotte	17 décembre 2016
DI GRAVINA Nicolas et GARNIER Brigitte	7 janvier 2017
DI GIROLAMO et DELAERE Nathalie	11 février 2017
FERNANDES Gérard et ARAB Nicole	1er avril 2017
VALENTE Paulo et MONIN Sylvie	29 avril 2017
GALLOIS Michel et BAUDEMENT Marylène	20 mai 2017

LEBLEUX Noëlle	6 septembre 2016
PERRAUD Daniel	7 septembre 2016
MONGIN François	24 septembre 2016
TUPINIER Gilbert	26 février 2017
DUMESNIL de MARICOURT Marie	31 mars 2017
RHODDE Martine	27 avril 2017
ROUSSEL Emmanuelle	6 mai 2017
CAZÉ Jean-Pierre	27 mai 2017
CLIVET Anne-Marie	27 juin 2017
MIGNARDOT Paulette	6 août 2017

Stationnement parking salle polyvalente

Attention, attention les étourdis ! Le parking situé dans le périmètre de la salle polyvalente est réservé uniquement aux usagers de la salle (locations et activités associatives). La grille peut être ouverte mais n'est nullement une invitation à garer sa voiture !

Les agents des services municipaux rentrent dans le parc pour l'entretien des végétaux et le ménage dans le bâtiment. Ils ne viennent pas forcément à heures fixes et, leur travail terminé, ils ferment systématiquement les grilles ; idem pour tous les utilisateurs de cet espace.

Donc, attention, dans la journée, les grilles, si elles peuvent être momentanément ouvertes, seront obligatoirement refermées, et il en est de même pour la nuit ! Vous risquez d'avoir la désagréable surprise de retrouver votre voiture enfermée sur le parking, donc ne vous y garez pas, et prévenez bien vos amis ou visiteurs de faire de même.

Nous sommes bien conscients des difficultés liées au stationnement mais il n'est pas possible, pour l'instant, de faire autrement. Alors, attention, attention les étourdis ! (un panneau sera posé sur le grillage pour vous le rappeler).

Babette RHODDE

Fourrière auto, fourrière vélo *(source Divia)*

Ce qu'il faut savoir…

Depuis le 1er janvier 2017, Keolis Dijon Mobilités assure également la gestion de la fourrière.
Voici un petit mémo pratique à retenir en cas d'infraction.
Dans le Grand Dijon, si vous stationnez votre véhicule (ou deux-roues) à un emplacement interdit, gênant ou dangereux, il peut être mis en fourrière par une autorité de police ou de gendarmerie. Cette mise en fourrière sera aussi ordonnée lors d'un contrôle si votre véhicule présente un ou plusieurs équipements de sécurité défaillants ou s'il n'est pas assuré.
Retenez que la mise en fourrière reçoit commencement d'exécution

- Dès le moment où deux roues du véhicule ne touchent plus le sol,
- Lorsque le transfert est réalisé au moyen d'un véhicule d'enlèvement,
- À partir du commencement du déplacement du véhicule vers la fourrière, quel que soit le procédé utilisé.

Vous devez ensuite vous rendre à la fourrière, située au 49, rue des Ateliers à Dijon, muni de votre contravention, d'une pièce d'identité, ainsi que d'un moyen de paiement (CB ou chèque).

Après le règlement des frais de fourrière, votre véhicule sera remis à votre disposition.
Attention : vous devrez également régler auprès du Trésor public le montant de la contravention correspondant à l'infraction constatée par l'officier de police judiciaire.

Tarifs de la fourrière de dijon*

Extraits du tarif pour un véhicule particulier	TARIF
Immobilisation matérielle	7,60 €
Opérations préalables	15,20 €
Enlèvement	116,81 €
Frais de Garde/jour	6,19 €
Expertise (après le 3e jour de garde)	61,00 €

**fixés par l'Arrêté du 26 juillet 2015.*

Informations pratiques

- Adresse : Divia Fourrière, 49, rue des Ateliers, 21000 Dijon.
- Accès : Tram T2, descendre à la station "Carraz" puis prendre le bus F42 arrêt "Les Ateliers".
- Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 8 h à 18 h et samedi 9 h à 13 h.
- Moyens de paiement : CB et chèques, exclusivement.

Pour tout renseignement

- contactez le **03 80 58 39 69**
- ou remplissez un formulaire sur divia.fr/stationnement/fourrière

Les Charmes du Petit Bois : émergence d'un quartier

La géographie de notre village évolue. Aux portes de Dijon, notre territoire porte l'empreinte de son attractivité et ce n'est pas d'aujourd'hui : le passage du chemin de fer en 1840 et de l'autoroute en 1970, la gare de triage en 1951, la mise en place de la plateforme bimodale et des échangeurs ont marqué le territoire.

Les constructions ont suivi ; le village ancien s'est d'abord étendu le long de la Grande Rue vers la route nationale puis au sud avec le lotissement "Abbé-Pierre" (1954-1960). L'expansion urbaine s'est poursuivie avec les lotissements de La Tourelle (1965) et des rues adjacentes, chemin de Sans-Fond et rue de Gravière, du Terreau-du-Moulin (1979) et du Clos du Château-Guillaume (1995). Ce dernier lotissement a permis un apport très mesuré qui n'a pas suffi à juguler le vieillissement de la population du village.

Début des années 2000, force était de constater l'impossibilité pour les jeunes ménages de trouver un logement dans le village, autant par manque de foncier locatif, que de possibilités d'accession à la propriété correspondant à leurs besoins. S'en sont suivies une baisse démographique, donc une diminution de la population, des fermetures de classe alors que la demande de logements était forte…

Dans un contexte péri-urbain d'appartenance à l'agglomération dijonnaise et donc d'adhésion à son PLH (programme local de l'habitat), la commune se devait de créer de nouveaux logements répondant à une demande d'habitat diversifié et de mixité.

Après études d'aménagement et révision du plan local d'urbanisme (PLU), un nouveau quartier a été défini sur les secteurs Petit Bois et En Charmois.

Le BAFU (bureau d'aménagement foncier en urbanisme), bien connu à Perrigny-lès-Dijon pour avoir créé le lotissement du Clos du Château-Guillaume, a été retenu pour mettre en œuvre ce quartier avec la même démarche : les propriétaires des terrains de ce secteur devenus constructibles, désireux de vendre, se sont regroupés en association foncière urbaine (AFU).

L'urbanisation du secteur a été modélisée selon un projet par tranches s'étalant dans le temps, consultable en mairie, ou sur votre bulletin municipal n° 56 ou sur le site internet de notre village et celui du BAFU.

Les délais administratifs de la création de l'AFU et du remembrement ont entraîné des modifications du projet initial et une densification du fait de l'évolution du programme local de l'habitat du Grand Dijon et de la réglementation du logement social.

Le village évolue… À ceux qui souhaiteraient arrêter le temps, rappelons-leur que la crainte de l'autre et la peur du changement font toujours des ravages. Et pourtant… relisons l'histoire de Perrigny (le livre de l'association des mémoires bientôt édité nous y aidera), les Abbé-Pierre, les Italiens en leur temps, n'avaient pas forcément été accueillis à bras ouverts ; et maintenant, qui oserait leur dire qu'ils ne sont pas du village ?

Pour information, la commune ne disposait sur ce secteur que de deux parcelles, l'une occupée aujourd'hui par les maisons Ages&Vie, l'autre destinée à recevoir des équipements collectifs et à réaliser un nouveau parking pour le cimetière. La commune ne peut donc ni vendre ni donner de terrain, comme la rumeur veut le laisser croire.

Les acheteurs potentiels pourront s'adresser au BAFU ou à l'étude notariale de M[e] Jouffroy à Dijon. Des parcelles d'habitat individuel sont encore disponibles sur les tranches actuelles de construction.

Et rappelons également que les demandes de permis de construire sont instruites par le Grand Dijon et non par la mairie.

Geneviève BILLAUT

Évolution de notre village

Les Charmes du Petit Bois

Direction de la prise de vue

Rue du Goupil

Rue Henri-Vincenot

Rue de la Rente-Logerot (vers centre village)

Rue de la Rente-Logerot (vers Marsannay-la-Côte)

Rue Christian-Marvillet

Rue Christian-Marvillet

Doucement mais sûrement le quartier des “Charmes du Petit Bois” évolue.
Les évolutions les plus significatives sont la rue de la Rente-Logerot et la rue Christian-Marvillet.
Récemment, de nouvelles constructions sont apparues rue du Goupil.

Avenue Jean-Truffein

Rue Christian-Marvillet

Rue Christian-Marvillet

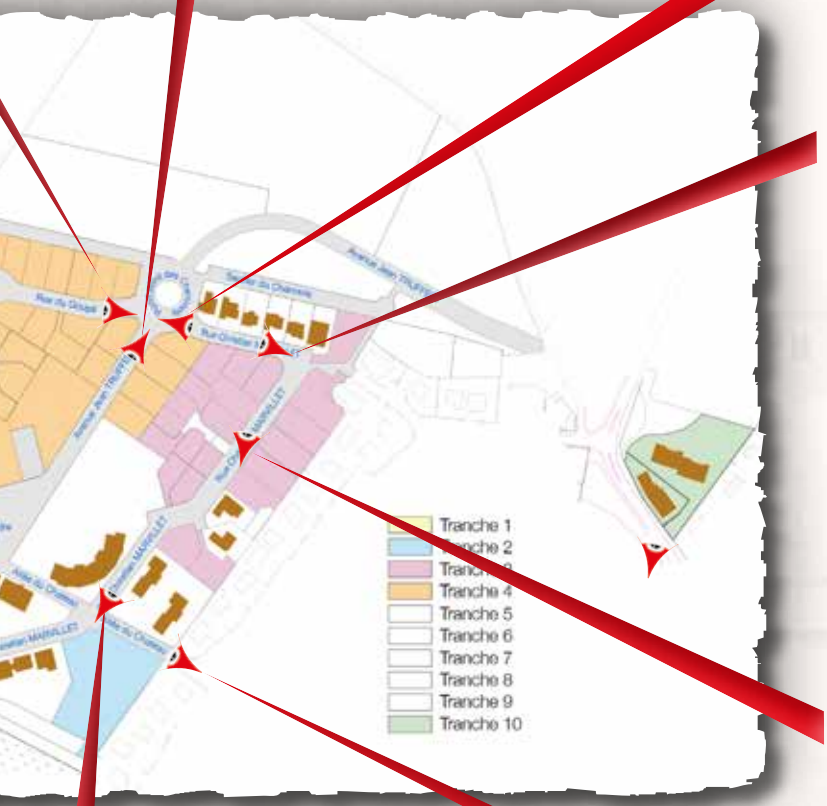

Rue Christian-Marvillet

Rue Christian-Marvillet

Allée du Château

Les Charmes du Petit Bois : RAPPEL

Tout problème (éclairage, salubrité, entretien des espaces verts, réseaux, propreté des rues, etc) touchant le lotissement "**Les Charmes du petit bois**" n'est pas de la compétence de la mairie mais du BAFU.

Merci donc de ne pas appeler la mairie mais de vous adresser à :

BAFU : 10 Rond-Point de la Nation - 21000 DIJON - Tél. **03 80 73 40 50.**

Acquisition de la maison De Maricourt

Le Bien public s'en est fait largement l'écho : la mairie va acquérir la maison "De Maricourt". Tout le monde ne lit pas le journal, le bouche-à-oreille a dû fonctionner, mais, il est encore mieux de faire le point dans notre bulletin municipal !

Qu'est la maison De Maricourt, que beaucoup appellent "le château" ? Tous les Patriniens la connaissent cette bâtisse pour un tiers du XVIII^{e} siècle, sise dans la deuxième partie du parc municipal délimitée par un grillage. Les photos, celle du début du XX^{e} siècle et l'actuelle, éclairent toutes les données du problème posé à la municipalité. Cette propriété a connu différentes familles qui se sont succédé, les dernières : Joliet, Landrot, De Maricourt. Le bâtiment est imposant, trônant dans le parc alors entier ! Que de souvenirs pour les habitants de Perrigny-lès-Dijon, jeunes ou plus âgés, Patriniens de naissance ou non ! C'est au cœur du village, en plein cœur, un parc unique en son genre, une grande partie de notre patrimoine immobilier et affectif pour beaucoup d'entre nous.

Il y a quarante-trois ans, le maire de l'époque, Henri Lapostolet, s'est battu pour qu'à un changement de propriétaire, la partie actuelle du parc municipal ne parte pas sous des tonnes de béton de promoteurs immobiliers. Le choix était judicieux et courageux. Nous avons cette chance extraordinaire d'avoir un espace nous reliant au passé de notre village, nous offrant un lieu de promenade, de jeux, de flânerie, voire de pique-nique… et dans notre XXI^{e} siècle d'urbanisme galopant, "un poumon vert" que beaucoup nous envient…

Madame de Maricourt est décédée au printemps. Nous avons appris début juillet que la maison (400 m^2) sur sa parcelle de parc (4 400 m^2) étaient à vendre 485 000 €. La mairie a un droit de préemption à faire valoir dans les deux mois (priorité dont jouit un acheteur pour se porter acquéreur d'un bien avant toute autre personne) : juillet-août, deux mois de vacances estivales peu propices à la constitution de dossiers aussi importants !

Il fallait réfléchir vite et prendre une décision grave, car financièrement très importante. Laisser "partir" la maison De Maricourt était le risque de perdre ce patrimoine, de perdre l'unité du parc dont nous avons souligné l'importance.

Acquérir la maison sera un effort financier très important mais il faut, ainsi que l'avait assumé Henri Lapostolet il y a une quarantaine d'années, avoir une vision à long terme et le courage de le faire. Oui, il y aura des choix budgétaires, oui, d'aucuns pourront dire qu'avec cet argent, on aurait pu faire autre chose, oui, on peut tout dire… Le conseil municipal a voté à l'unanimité et répondu que ce choix est important : tout le monde pourra profiter d'un parc encore plus grand, et ce n'est vraiment pas rien ! Et s'il n'est pas possible de faire "autre chose", on fera différemment avec ce nouveau bâtiment, qu'il faudra entièrement rénover et structurer… Nous avions besoin d'un nouvel équipement, pas prévu à cet endroit, certes, mais ça sera plus central… Équipement socioculturel, école de musique peut-être en partie… L'équipe municipale va y travailler. Dans un premier temps, pour "assurer" et permettre au dossier de préemption d'aboutir rapidement et ne pas bouleverser le budget actuel, c'est l'établissement public foncier local qui sera acquéreur (EPFL), structure de Dijon Métropole. Le portage du dossier reviendra à environ 2 % du prix d'achat par an, soit environ 10 000€ (9 700€ très exactement). Le délai maximum du portage est de huit ans. Il est bien évident que la municipalité n'attendra pas toutes ces années pour monter le plan financier de l'achat de la maison et des travaux à réaliser par tranches, sur des projets dûment réfléchis.

C'est une nouvelle étape dans la transformation de Perrigny-lès-Dijon, se tourner vers l'avenir tout en gardant les racines du passé.

Babette RHODDE

Portage : *l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) est une entité spécifique de Dijon Métropole. Il peut se substituer à une commune pour acquérir un bien afin de lui permettre de mettre en place son plan de financement ; la commune dispose au maximum d'une durée de 8 ans pour affiner son projet. Par contre il y a des frais dits de "portage" : il faut compter des frais de 2 % de la valeur d'acquisition du bien ainsi que les frais de notaire pendant les deux premières années ; à la troisième année, les frais passent à 3 %. En aucun cas l'EPFL ne peut devenir propriétaire du bâtiment, c'est la commune qui, au final, achète.*

Que peut-on faire à Perrigny ?

Les activités municipales

Renseignement et inscription auprès du secrétariat de mairie.

École de musique

Les cours sont fonction de votre niveau musical, de l'instrument…

Tarif annuel	Habitants de Perrigny-lès-Dijon	Élèves extérieurs
Éveil musical	125 €	145 €
Formation musicale	130 €	150 €
Formations musicale et instrumentale	330 €	450 €
Formations musicale et instrumentale + Harmonie**	260 €	380 €
Formation instrumentale seule	390 €	475 €

** Sous réserve d'augmentation annuelle - ** Sur présentation d'un justificatif*

La bibliothèque

Ouvert le lundi et vendredi de 16 heures à 19 heures et le mercredi de 15 h 30 à 18 h 30.

Cours d'anglais

3 niveaux sont prévus, des débutants aux confirmés.
Les cours ont lieu : les mardis salle des commissions en mairie. Tarif annuel : en fonction du nombre de participants.

Gymnastique active

Les cours ont lieu tous les lundis, de 18 heures à 19 h 45 à partir du 11 septembre, salle polyvalente.
Tarif annuel : en fonction du nombre de participants.

Zumba

Les cours ont lieu tous les mercredis à partir du 11 septembre, salle polyvalente.
Tarif annuel : en fonction du nombre de participants.

Yoga

Les cours ont lieu : les mardis de 16 h 45 à 17 h 45 et de 18h à 19 h, les mercredis de 18 h 15 à 19 h 15, salle polyvalente.
Tarif annuel : habitants de Perrigny : 140 €, extérieurs : 190 €

Les associations

Vous pouvez également vous rapprocher des associations qui proposent, elles aussi, de multiples activités :

Organisateur	Activité	Jour et heure	Renseignements/Inscription	
Accrodanse	Danse en ligne/rock	Lundi 20h à 21h	Sylvana Petiot	06 10 73 50 38
Amateur de la peinture	Peinture	Contactez l'association	Pierre Renard	06 08 22 52 60
ASP Foot	Football	Contactez l'association	Jérôme Bertrand	07 60 58 43 73
ASP Tir sportif et de loisirs	Tir sportif et de loisirs	Mercredi 14h à 18h Samedi 10 h à 12 h - 14h à 18h Dimanche 10h à 12 h	Laurent Bruson	06 01 46 37 16
C'était qui déjà ?	Clown	Contactez l'association	Helen Rinderknecht	06 78 22 18 47
Club de l'Amitié	Activités seniors	Jeudi 14 h à 18 h	Gérard Gonthier	03 80 58 81 82
Comité des fêtes	Animations, manifestations	Contactez l'association	Jean-Michel Renaud	03 80 52 18 13
Courir et Sourire	Course à pied/marche	Contactez l'association	Paulette Lapicque	03 80 58 79 01
Ensemble musical	Musique	Contactez l'association	Patrick Durand	08 80 58 74 64
Jardins partagés	Jardinage partagé	Contactez l'association	Brigitte Tisse	06 71 65 77 59
Les Dijon'Cthé	Théâtre	Samedi 9h30	Mathilde Coelho	06 69 29 55 18
Les Mémoires de Perrigny	L'histoire de Perrigny	Certains vendredis 14 h à 16 h	Babette Rhodde	06 22 44 34 74
Music-Hall Foliz	Danse de cabaret	Mardi 20 h 30	Florian Baratin	06 80 44 54 32
Perrigny Détente	Gymnastique douce	Mardi 19 h 15 à 20 h 15	Jean-Paul Tiercery	03 80 52 70 56
Perrigny-Country	Danse country	Jeudi 19 h 30 à 20 h 30	André Lapicque	06 13 77 63 90
Perrigolade	Parents d'élèves	Contactez l'association	Nicolas Étienne	06 78 34 14 62
Société de chasse	Chasse	Contactez l'association	Christian Mignadot	03 80 52 87 84
UACVG	Anciens combattants	Contactez l'association	André Barçon	03 80 30 54 31

La vie de notre village

En bref : écoles

Des investissements pour la rentrée scolaire 2017-2018

Un bâtiment modulaire supplémentaire

Un bâtiment modulaire type “ALGECO” (spécial école) est en cours d'installation dans la cour de l'école élémentaire. Rien à voir avec ce que certains ont pu connaître sur les chantiers ! Ce local répond aux normes d'isolation, de chauffage et d'espace nécessaire, en vigueur pour les écoles.

Il avait été commandé pour faire face à une éventuelle montée des effectifs en élémentaire et être prêt à accueillir les élèves dans de bonnes conditions le cas échéant.
En cas de non ouverture, il a été également proposé aux enseignantes de l'école maternelle pour libérer la classe de grande section très exigüe, située dans le bâtiment du Centre de Loisirs. L'enseignante titulaire de la classe est intéressée par la proposition.

Du fait des délais administratifs, le permis de construire est revenu trop tard pour permettre le fonctionnement dès la rentrée. Tout sera fait pour que la rentrée dans les lieux soit effective au retour des vacances d'automne : achat de mobilier supplémentaire et aide des services techniques à l'installation.
(Rappel : coût bâtiment + infrastructures + installation = 140 000€)

Informatique à l'école élémentaire :

Avant la fin de l'année civile 2017, l'école élémentaire sera dotée de matériel informatique nouvelle génération destiné à de nouveaux projets de l'équipe enseignante avec les élèves. Est affecté un budget de 6 850 €, correspondant à :

- 15 tablettes Acer avec protections ;
- 1 armoire de stockage et de rechargement des tablettes ;
- connexions Wi-Fi ;
- paramétrages ;
- câblages.

Est prévu sur l'année 2018 un budget de 3 600 € pour :

- 10 tablettes ;
- 1 armoire de stockage et de rechargement des tablettes.

Les rythmes scolaires

La municipalité a décidé de maintenir le dispositif en vigueur actuellement, pour l'année scolaire à venir 2017-2018.
Elle en a informé les partenaires (inspection académique, enseignants, parents d'élèves, PEP21) lors de la commission des affaires scolaires du 21 juin 2017.

Pourquoi cette décision ?

Il a été compliqué, il y a quelques années, de mettre en place le dispositif des nouveaux rythmes scolaires (semaine de quatre jours et demi avec les activités périscolaires) pour tenter de faire “au mieux” pour les enfants et les parents. Il est évident que ce qui a été “tricoté” sur plusieurs mois, ne se “détricotrera” pas sur un simple claquement de doigts ! Il est nécessaire de redéfinir correctement les nouvelles bases sur lesquelles enfants, enseignants et parents voudront évoluer en visant le bien-être des premiers et le mieux-être des autres. Il y a aussi le personnel (PEP21 – mairie) qui a été engagé ces dernières années sur ce projet et à qui il faudra trouver de nouvelles affectations. Les parents qui avaient négocié avec leurs employeurs leur temps de travail, si les rythmes changent, devront renégocier… On pourrait nous qualifier d'irresponsables de nous précipiter et ne pas tenir compte de tout cela.

Cette année scolaire 2017-2018 sera donc dédiée au temps de la réflexion, de la décision et de la mise en place du schéma choisi. Après les élections de parents d'élèves dans les écoles, des réunions de travail seront programmées avec les nouveaux élus, les PEP21 et la municipalité. Celle-ci fera, auparavant, un sondage auprès des parents d'élèves, sondage dans lequel nous apporterons des éléments chiffrés pour les différents modes de garde (Accueil de loisirs - cantine) selon les rythmes possibles : semaine de quatre jours ou semaine de quatre jours et demi. Nous nous appuierons sur les résultats du sondage pour approfondir la réflexion. Ce travail devra se faire entre octobre et décembre pour aboutir à une décision étayée et cohérente : fonctionnement et horaires. Il restera ensuite, de janvier à juin, le temps aux acteurs de travailler chacun dans son domaine, sans précipitation, à la mise en place du dispositif choisi, pour que la rentrée 2018-2019 se fasse dans les meilleurs conditions possibles.

Babette RHODDE

Les rythmes scolaires

Réfléchissons ensemble !

La culture est dans la rue

Boîtes à livres

« Psst, m'avez-vous bien regardée ? Psst, par ici, c'est moi qui vous appelle. Psst, j'aimerais vous raconter un brin de ma vie.

« Écoutez plutôt : les services municipaux m'ont construite. Une fois peinte et décorée (jetez un coup d'œil à mes papillons colorés), ils m'ont posé un joli toit en guise de chapeau. Ils m'ont ensuite fabriqué de grands jambes, quelle drôle d'idée ! Installée devant la boulangerie du village, j'ai vu arriver des livres, des grands, des petits, pour adultes, pour enfants, des sérieux, des rigolos… des ouvrages historiques, des biographies, des livres scientifiques. Chaque fois que l'on ouvre mes portes et que l'on me chatouille le ventre pour poser ou prendre un ouvrage, je peux voir qui vient me visiter.

« J'attire du monde tous les jours. Les personnes qui passent près de moi ont pris le réflexe de s'arrêter et de regarder ce que j'ai de nouveau. Je suis toujours pleine car tout le monde joue bien le jeu.

« Qui dépose et qui emprunte les livres, me demanderez-vous ? Tout le monde, des jeunes, des anciens, des passionnés de lecture, des enfants (ils adorent), un éventail très large qui représente la population. Je les regarde et je les entends. Souvent, ils se posent des questions : « C'est gratuit ? Doit-on les rapporter ? »
« Oui, tout est gratuit ! Ce système d'échange est fondé sur le civisme et le partage. Je demande simplement aux lecteurs de prendre soin de moi et, à ce jour, je n'ai pas de soucis. Car on ''veille'' sur moi. Je ne dois pas héberger des livres ''indésirables''. Il y a toujours quelqu'un qui vient me visiter pour faire du rangement et du ménage si besoin.

« Peu de temps après mon installation, un groupe d'enfants est venu me voir, riant et heureux de fouiller. L'affaire était difficile, car je suis comme une boîte de chocolats, on ne sait jamais lequel choisir. Durant tout le temps de leur visite, je n'ai pas perdu une miette de leurs conversations. C'est ainsi que j'ai appris que je n'étais plus seule. Deux autres boîtes à livres comme moi, "des jumelles", ont-ils dit, ont été installées dans la commune : une près des jardins communaux et l'autre place Marin-la-Meslée.

« C'est formidable ! À nous trois, nous allons enrichir l'offre de lecture publique. Les livres doivent venir à la rencontre de tous, là où chacun vit. La rue est le premier des lieux de vie, donc les livres y ont leur place.
Je guette le retour des enfants pour avoir des nouvelles de mes petites sœurs de temps en temps. À moins que vous ne puissiez m'en donner, vous aussi ? »

Isabelle GUEUX

Bibliothèque

Accessibilité

Fin juillet, avec l'accord des propriétaires de la cour, le passage menant à la bibliothèque a été rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, dans le respect des normes en vigueur. La bande blanche centrale est destinée à faciliter le déplacement des personnes mal-voyantes.

Nouveautés

la bibliothèque propose un nouveau rayon de quelques livres en anglais pour les enfants, le plus souvent avec CD audio, pour écouter des comptines anglaises, réviser en s'amusant quelques notions de langue.

Ces acquisitions font suite à des demandes des parents d'enfants de l'école élémentaire. N'hésitez pas à venir les découvrir.

Plus largement, nous vous invitons à suivre notre activité sur le site de la mairie, à l'onglet bibliothèque correspondant, et à nous faire part de vos suggestions.

Demandez le programme !

En cette rentrée, voici déjà quelques informations pour la bibliothèque :
Animations bébés lecteurs avec le relais
Nous avons fixé avec Delphine le plan d'animation avec le relais pour les Bébés lecteurs au dernier trimestre 2017. Un rendez-vous en principe le premier mardi du mois, en dehors des vacances scolaires.

- Mardi 3 octobre matin : animation bébés lecteurs sur le thème du goût, en avant-première de la Semaine du goût qui est la deuxième semaine d'octobre ;
- Mardi 7 novembre : animation autour de la thématique du loup et des peurs ;
- Mardi 5 décembre : Animation autour de la thématique du blanc, de l'hiver, de Noël.

Pour toutes ces animations, vous pourrez consulter le compte-rendu de chaque animation sur le site de la mairie, onglet bibliothèque, rubrique activités.

Les nouvelles acquisitions
Pour toutes les nouveautés, et grâce au travail de Christian sur le site, vous pouvez trouver les nouveautés avec le visuel de couverture et le résumé du livre. De quoi faire votre sélection avant de nous rendre visite.
Nouveau : grâce à la subvention que nous avons eue par le conseil départemental, via la Médiathèque Côte-d'Or, ce sont une quarantaine de nouveaux ouvrages qui sont disponibles pour les adultes en sciences humaines et documentaires adultes. Nous vous inviterons sous peu pour une présentation de ces nouvelles acquisitions.
Merci à Jean-Marc de la MCO et à Julien libraire à La Fleur qui pousse à l'intérieur pour leur aide dans le choix et la validation des ouvrages sélectionnés.

Activité mutualisée centre de loisirs PEP21, bibliothèque, intergénération : thème automne.
Nous allons écrire une histoire un mercredi après-midi avec les enfants et les mamies, il y aura ensuite, gérée par l'Accueil de Loisirs une promenade intergénération pour aller ramasser des feuilles d'automne pour faire faire des découpages et collages d'illustration, et un troisième après-midi atelier collage des illustrations avec les mamies.

Préparation d'un marché de Noël à la bibliothèque : confection par les enfants de : coulant de serviettes, photophores, étoiles de Noël, cartes de vœux, guirlandes…. Au centre de loisirs
Mercredi 20 décembre en fin d'après-midi suivi d'un pot de l'amitié. Plus d'infos à venir.
Vente des petits objets au profit de l'Association des Mémoires de Perrigny-lès-Dijon. On fait une petite tombola avec un ticket à l'entrée : un livre de Mémoires à gagner.

Il y a d'autres projets en vue avec différentes associations du village, l'école, l'école de musique. Nous reviendrons vers vous dans le prochain quoi de neuf et n'hésitez pas à venir nous rendre visite et à proposer vos idées.
Cette bibliothèque est notre bien commun.
Merci aux bénévoles qui participent à la vie de la bibli avec une pensée particulière et reconnaissante pour Christiane, fidèle au poste !

Claire DELBARD

Mairie de Perrigny-lès-Dijon
Qui fait quoi ?

« *On voit de nouvelles têtes dans les bureaux de la mairie ! mais qui est-ce ?* »

Nous avons eu quelques fois cette réflexion… La plupart du personnel était déjà en poste et l'équipe du personnel administratif s'est agrandie cet été, avec la venue d'Émeric.

Dorénavant, vous rencontrez dans les locaux quatre personnes en poste sur différentes fonctions :
Émeric : chargé de mission aux finances ;
Éva : comptabilité et ressources humaines ;
Chrystelle : état civil; élections; ressources humaines et secrétariat ;
Corinne : accueil et urbanisme.

Bienvenue donc à Emeric qui est venu renforcer l'équipe !

Babette RHODDE

Perrigny-lès-Dijon : le site

7 jours sur 7, 24 heures sur 24 vous pouvez consulter notre site : perrigny-lès-dijon.fr..
Dès la page d'accueil les informations les plus importantes sont diffusées. Des onglets permettent un accès direct aux rubriques les plus visitées, entre autres "Quoi d'neuf à Perrigny" qui retrace les mises à jour les plus récentes.
Vous y trouverez aussi de nombreuses informations sur notre village. Parmi celles-ci :

- L'histoire de Perrigny-lès-Dijon ;
- L'équipe municipale ;
- La vie scolaire ;
- L'Accueil de Loisirs ;
- L'École de Musique ;
- Les associations ;
- Les comptes rendus du conseil municipal ;
- Les informations utiles "Santé, Services, Environnement…) ;
- et bien d'autres encore…

Un onglet "Nous contacter" vous permet d'exprimer une demande d'information, un problème dans votre environnement, ou toute autre sujet…
N'hésitez pas à l'utiliser.

De même, un lien vous permet de contacter le webmestre si vous avez détecté une erreur, un problème de navigation…
Vous avez une idée, une remarque, une suggestion à nous soumettre concernant notre site…

Christian CALLAUD

Environnement et qualité de la vie

Placettes de compostage "Les Charmes du Petit Bois"

Vendredi 7 juillet, le maire Patrick Baudement, Patrick Orsola, maire de Corcelles-les-Monts représentant Dijon Métropole, Cyril, maître-composteur à Arborescence, des jeunes de l'Acodège et leur éducatrice, des ambassadeurs du tri, les référents-guides, des habitants, ainsi que des élus et des référents de Marsannay-la-Côte, venus visiter le site des Aubépines durant leur formation, étaient réunis afin d'inaugurer le deuxième site de compostage partagé nommé placette "Les Charmes du Petit Bois".

Celle-ci est installée en bordure du chemin gravillonné bordant les maisons Ages&Vie, sur le terrain communal derrière le cimetière. Et, comme celle des Aubépines, la placette sera animée par des professionnels du compostage, des anciens et nouveaux référents-guides.

Notre commune s'engage donc résolument dans une politique de réduction de ses déchets en proposant de valoriser les résidus organiques (déchets de cuisine) par une technique de compostage partagé.

Passionné et passionnant, Cyril a expliqué de façon ludique et très pratique comment réaliser un compost de qualité en respectant les règles essentielles très simples, aux nombreuses personnes désireuses de connaître le mécanisme naturel de décomposition de nos déchets.

Ce moment d'apprentissage, au cours duquel nous avons assemblé les trois bacs a été éducatif et convivial.

Nous avons souhaité agrémenter cette placette avec des carrés de jardins semés de comestibles (tomates, melons, courgettes…), d'aromatiques et de fleurs ! Le tout entouré de jachère.

Les employés communaux ont installé la cuve d'eau, les carrés et assurent la tonte. Nous les remercions pour leur travail sans lequel le site ne serait pas si agréable.

Nathalie BARTKOWIAK

Pour démarrer au mieux

Les trois composteurs sont en place, la signalétique vous précise la fonction et l'usage de chacun des bacs.

Petit rappel des consignes :

- À la maison, je trie et je découpe mes déchets en petits morceaux.
- À la placette de compostage, je vide mon bio-seau dans le bac d'apport.
  => J'étale et je griffe sur toute la surface
  => Je recouvre de déchets secs structurants.

Nathalie, Jean-Pierre, Bernard, Isabelle ont suivi une formation de "référent de site" ; Brigitte et Marie-Thérèse une formation de "guide composteur".

Ils sont en mesure de renseigner les utilisateurs de la placette, accompagner et surveiller le bon déroulement du processus de fermentation, intervenir si nécessaire (brassage, ajout de structurant…) et faire le relais avec les maîtres composteurs de l'association Arborescence et les ambassadeurs du tri.
Ils sauront vous conseiller dans votre pratique du compostage. Des bio-seaux sont disponibles pour d'autres personnes intéressées pour apporter leurs résidus de cuisine.
Vous pouvez pour cela adresser votre demande à l'adresse perrignycompost@gmail.com.

Cyril CASANOVA (Arborescence)

Retour sur le site de la placette de compostage "Les Aubépines"

Les ambassadeurs du tri de Dijon Métropole ont visité la placette mercredi 12 juillet. À la suite de cette visite, **Lise Maguin**, ambassadrice du tri de Dijon Métropole, (recyclage et valorisation France) a envoyé un compte rendu à tous les possesseurs de bio-seau "alimentant" les bacs qui y sont installés. Les résultats sont très motivants pour la poursuite de l'action engagée :

« – Bac d'apport : il n'y a pas d'erreur de tri et les apports sont bien fragmentés. La matière est bien aérée et ne dégage pas de mauvaises odeurs.

« – Bac de maturation : le compost est vraiment beau et bien aéré.

« – Bac de structurant : le structurant est de bonne qualité, car bien fin et sec.

« Nous vous félicitons pour votre implication et pour l'exemplarité de votre placette de compostage. Un grand merci pour votre accueil chaleureux. C'est un réel plaisir de constater que l'engouement au compostage ne tarit pas et que vous savez soutenir à merveille son pouvoir fédérateur.
« Vous êtes désormais autonomes dans la gestion de votre placette alors nous vous contacterons dans un an pour un prochain rendez-vous. »

Fleurissement

Une fois encore, bravo à nos employés municipaux pour leur créativité et la réalisation minutieuse de ces décors qui embellissent notre village de mille couleurs.
Avec la participation de l'IME, ils ont mis en œuvre un subtil mélange de parterres fleuris, de jardinières, de balconnières…

En voici quelques exemples…

Les bébés de l'année

Que du bonheur… Les bébés de l'année!

« Un des plus beaux jours de la vie, et peut-être le plus beau de toute notre existence, est celui où la naissance d'un enfant ouvre notre âme à des émotions qu'elle ignorait encore hier… »
La famille s'agrandit. Vous venez de mettre au monde un petit être à qui vous allez devoir apprendre à devenir adulte. Mais vous apprendrez aussi beaucoup à ses côtés.

Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur ensemble, félicitations aux parents !

Bienvenue à nos nouveaux Patriniens et Patriniennes :
Charlotte, Noëlyse, Gabrielle, Ethann, Doryann, Nina, Jessie, Wassim, Lizéa, Louane, Maxence.

Alerte météo : fermeture du parc municipal

Quand il y a de grosses perturbations météorologiques à risques pour les personnes et les biens, la préfecture envoie un message d'alerte aux maires des communes concernées ; ce message n'est pas un simple communiqué "pour prévenir", il "contraint" les maires à appliquer des mesures précises localement.

À Perrigny-lès-Dijon, le parc municipal doit être fermé au public ; l'accès est condamné et, avant fermeture, il est demandé aux personnes qui s'y trouvent de quitter les lieux. Cela peut paraître pour certains, "désagréable", "contraignant", mais comme tout le monde a pu le remarquer… dans un parc, il y a des arbres… et la chute de branches, voire d'arbres est toujours possible…

Alors, oui, le bon sens et l'application de la loi veulent que le parc soit "vide d'humains". Les promeneurs ou pique-niqueurs ne sont pas les seuls touchés, toutes les personnes ayant loué un espace dans la salle polyvalente se doivent d'enlever le matériel déposé dans le parc (tentes, tables, etc.) et de rester confinés dans le bâtiment.

Oui, tout le monde préfère profiter et ne pas être dérangé… mais quand il est question de sécurité, il faut savoir raison garder !

Babette RHODDE

École de musique

Rentrée 2017-2018

Les inscriptions et réinscriptions se tiendront samedi 9 septembre de 10 heures à midi à l'école de musique, salle Ravel, au premier étage de la mairie.

Les cours reprendront à partir du lundi 18 septembre. La réunion pour déterminer les horaires de piano avec le professeur, Vesselina Dimitrova, se tiendra jeudi 14 septembre 2107 à 18 heures, salle Ravel. Les horaires pour les autres cours d'instruments seront à mettre en place directement avec les professeurs concernés, par téléphone ou par rendez-vous avant le 15 septembre, dernier délai.

Durant cette année, l'école de musique a participé à de nombreuses animations dans notre village : audition de fin d'année des élèves de l'école de musique, concert de Noël, animations intergénérations, *Perrigny en Fête*, soirée musicale à la bibliothèque…

Rentrée 2017-2018
Vous souhaitez jouer d'un instrument, ou participer à un atelier de pratique collective, renseignements et inscriptions en mairie avant le samedi 9 septembre. Matinée porte ouverte samedi 9 septembre de 10h à 12h. Début des cours le lundi 18 septembre.

Contact : mairie de Perrigny-lès-Dijon **03 80 52 15 12**.
ecole-de-musique@perrigny-les-dijon.fr
Site internet : http://www.perrigny-les-dijon.fr

Le directeur : **Daniel LAMIA**

MENUISERIE VOYE & FILS
S.A.R.L.
FABRICATION MENUISERIE SUR MESURE
Portes et fenêtres en bois, PVC ou alu.
3 chemin de la Ruellette
21160 PERRIGNY-LÈS-DIJON
03 80 58 82 28

Votre hypermarché
OUVERT du lundi au samedi de 8h30 à 20h30
24h/24h
cora
cora SAV
cora Loc'
Parapharmacie Soleil Bleu
coradrive.fr
commandez en ligne, c'est prêt à emporter
Perrigny-lès-Dijon www.cora.fr/dijon Tel : 03.80.58.30.30 S.A.V. : 03.80.58.30.88

Accueil de loisirs

Activités périscolaire et extrascolaire

Au programme de l'Accueil de loisirs de juillet :

- Des activités et projets autour de la nature et du respect de l'environnement :
  Jardins pédagogiques avec Audrey de l'association Pirouette-Cacahuète ; décoration du réservoir d'eau des jardins partagés ; journée au Jardin de l'Arquebuse et visite d'une exposition au Planetarium ; visite et classification des maisons fleuries ; journée au parc des Campaines à Accolans dans le Doubs ; journée intergénérationnelle avec Nadia et les mamies et visite de l'élevage d'escargots à Domois ; piscine naturelle à Montagny-lès-Beaune ; mini-camp nature à Auxonne…

- Des activités et projets autour de la culture médiévale : fabrication de couronnes et blasons ; chasse au trésor médiévale dans le village ; grand jeu "La couronne de Perrigny" ; initiation aux échecs ; atelier "gâteau château-fort" ; visite historique à Dijon ; mini-camp médiéval et nautique à l'étang de Fouché (visite et ateliers à Châteauneuf)…

- Des activités autour des jeux en tout genre : initiation aux échecs avec l'intervenant Dragan Miletic ; jeu de dames géant ; Veillée "Jeu de rôle" avec Bertrand Marchal de Ludic Concept ; jeux de stratégie ; tournoi de Kinball avec Willy ; sortie à la piscine de Chenôve ; tournoi de Quidditch avec l'équipe officielle dijonnaise les "Golden Owls" ; veillée Just Dance et journée pyjama…

Aline GUILLOT

Optipratic

Perrigny en Fête

Pour être honnête, il y eut quelques inquiétudes les jours précédents. Il faisait terriblement chaud, chacun pensait plus à se protéger qu'à sortir…

À croire que Sa Majesté Soleil est bienveillante avec le village ! En tout cas, la veille, le ciel a enfin apporté un peu de douceur, et le jour J, la météo était idyllique. Personne ne s'y est trompé, et le parc n'a pas désempli. Plus de 500 personnes sont passées au cours de la journée, chacun profitant des animations, des gourmandises et du plaisir de la rencontre des amis et voisins.

Le succès croissant de la fête oblige à perfectionner encore son organisation. Les organisateurs se sont retrouvés pour un bilan plus que positif, et ont pointé les améliorations à apporter, notamment pour plus de fluidité au fameux (dans tous les sens du terme) stand frites saucisses. C'est un peu la rançon de la gloire, et surtout de la qualité, les denrées étant fournies par des producteurs locaux qui ne lésinent pas sur une production haut de gamme : frites de la "SARL La Sans Fonnaise" de Domois et saucisses-merguez du boucher (présent tous les jeudis matin place Saint-André), "Chaudot Traiteur" de Saulon-la-Chapelle. Merci à eux pour leur gentillesse, de nous avoir dépannés le dimanche alors que victimes de notre succès, nous étions en rupture de stocks ! Une nouveauté a séduit le public, la mise à disposition de verres consignés recyclables aux armoiries de Perrigny-lès-Dijon, plus de 200 personnes ont préféré les acheter pour offrir ou augmenter leur collection.

Quant aux animations, la meilleure façon de les découvrir est de regarder les photos. Nous vous laissons ce plaisir.

La conclusion est simple : l'an prochain, on attend dès à présent le soleil, encore plus de visiteurs, et surtout quelques paires de bras supplémentaires pour donner un coup de main. Ce serait alors paradisiaque, car il faut bien avouer que ceux qui ont assuré n'ont pas manqué d'ouvrage ! Pensez-y dès maintenant, les bonnes volontés sont bienvenues, et rassurez-vous, l'ambiance est chaleureuse aussi "de l'autre côté". Les associations de Perrigny-lès-Dijon présentes sur le terrain ne demandent qu'à vous accueillir dans leurs rangs ! On compte sur vous ?

Anne MARCHAL

CCAS - Activités intergénérations

Retour en photos sur quelques bons moments du printemps proposés par Nadia, qui intervient toujours auprès des enfants et des personnes âgées et ajoute à son actif une belle collaboration avec le foyer d'accueil Acodège. Des partenariats noués avec des activités existantes au village permettent aussi d'élargir l'offre d'animations spécifiques.

Laissez-vous guider…

- En avril, la classe de CE1 de Léa Beuret-Naudin rencontre des seniors du village, venus raconter des souvenirs d'enfance et parler de "leur" école. Chaque enfant a préparé quelques questions, et les échanges sont forts ! Un bon goûter permet de ponctuer toutes ces émotions partagées.

- À partir de mai, dix séances préparent l'inauguration des jardins partagés et Perrigny en Fête, rassemblant les résidents et des professionnels de l'Acodège, ainsi que des habitantes du village. Chacun a pu admirer les décorations réalisées en "récup" pour ces deux occasions lors d'ateliers créatifs… et là aussi, on n'a pas oublié les gourmandises.

- Le 3 juin, c'est au tour de l'Ensemble musical de Perrigny de venir gâter les personnes résidant dans les maisons Ages&Vie. Répertoire approprié et gentillesse des musiciens, tous les ingrédients sont réunis pour un petit moment de bonheur.
- Le 21 juin, l'accueil de loisirs et les seniors se retrouvent à nouveau, cette fois-ci pour la fête de la Musique. Au programme du jour : repas partagé et loto musical. Quel plaisir !
- "Récidive" le 23 juin, avec cette fois-ci la venue de l'École de Musique à nouveau dans les locaux d'Ages&Vie, pour un concert savouré sans modération. Décidément, la musique occupe une grande place au village.

- En guise d'apothéose, n'oublions pas la journée du 11 juillet. Les enfants du centre de loisirs et les seniors se retrouvent pour un programme chargé. Jugez plutôt : le matin, atelier pâtisserie avec confection de tarte aux pommes, tarte tatin, flan à l'abricot et gâteau à la banane… hum… À midi, pique-nique, puis visite de l'escargotière à Fénay, à pied pour tout le monde. C'est bon pour la digestion ! Au retour, les gâteaux préparés le matin sont savourés avec délice !

Tous ces bons moments sont à présent de bons souvenirs… en attendant de nouveaux projets, bien évidemment !

Geneviève BILLAUT

30

Communiqué France Alzheimer

FRANCE ALZHEIMER & MALADIES APPARENTÉES

L'association France Alzheimer Côte-d'Or, en partenariat avec l'association SIEL Bleu a mis en place dès le mois de mai des séances d'Activité Physique Adaptée (APA) à la salle polyvalente de Perrigny, tous les jeudis après-midi. Elles sont destinées aux personnes touchées par la maladie, ainsi qu'à leurs aidants familiaux, c'est-à-dire aux personnes qui les accompagnent au quotidien.

C'est un professeur d'activité physique spécifiquement formé à cette pathologie qui anime les séances, dont l'objectif est d'améliorer les capacités physiques et l'équilibre tout en stimulant les facultés cognitives.

Tout se déroule dans une ambiance chaleureuse, puisque la séance se termine par des échanges autour d'un goûter préparé par les bénévoles de l'association.

Cette activité reprendra dès le mois de septembre. N'hésitez pas à vous inscrire en téléphonant au 03-80-45-39-44. Les activités sont gratuites, une simple adhésion à l'association est demandée.
Le CHU de Dijon en lien avec le CMRR (Centre Mémoire Ressource Recherche) chargé de diagnostic et du suivi de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées vient de créer un document vidéo destiné à l'enseignement universitaire. Cette vidéo met en avant les activités proposées aux malades et à leurs familles pour maintenir les capacités, garder une vie sociale et ne pas s'isoler. L'APA contribue à cet objectif. Elle favorise la commmunication au sein du couple et contribue ainsi à améliorer la qualité de la vie familiale.
Devant la maladie, surtout ne restez pas seul, c'est le message essentiel que nous souhaitons faire passer.

Pascale ROBEIN – bénévole de l'association France Alzheimer Côte-d'Or.

Prochaines séances, de 15h à 17h, à la salle polyvalente :
- Jeudi 7, 14, 21 et 28 septembre,
- Jeudi 12 et 19 octobre,
- Jeudi 9, 16, 23 et 30 novembre,
- Jeudi 7 et 21 décembre.

La Semaine bleue

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les "anciens" dans notre société.

Planning des animations de la Semaine bleue 2017

Dates	Horaires	Animations	Lieu	Intervenants
Lundi 2 octobre 2017	9h30 - 10h30	**Chants**	École maternelle	Maîtresses et enfants de l'école maternelle
	14h - 16h	**Chorale**	Salle polyvalente	Chorale **Amis Voix** de Dijon
Mardi 3 octobre 2017	9h - 10h	**Prévention des chutes**	Salle polyvalente	**Jean**, de l'association **Siel Bleu**
	14h - 17h	**Contes de Nuages Blanc**	Salle polyvalente	**Bruno Rückstühl**
Mercredi 4 octobre 2017	12h - 17h	**Journée intergénérationnelle Repas et goûter**	Restaurant scolaire et bibliothèque	Accueil de loisirs, **Nadia** et **Claire**
Jeudi 5 octobre 2017	9h30 - 10h	**Jeux de société**	École maternelle	**Cécilia**, maîtresse moyenne et grande section
	14h - 17h	**Visite et fabrication de cerfs-volants seniors et résidents Acodège**	Musée du cerf-volant	**Omar Nasser**
Vendredi 6 octobre 2017	9h30 - 12h	**Marche nordique**	À confirmer	**Léa Terreau**, association **Siel Bleu**
	14h - 17h	**Dictée**	École élémentaire	Directeur de l'école élémentaire
Dimanche 29 octobre 2017	15h - 18h	**Spectacle des Scarline's**	Salle polyvalente	Troupe des **Scarline's** (Marsannay-la-Côte)

CUISINES MAX BOUGÉ

Devis gratuits

Votre projet de A à Z

Fabricant de cuisine sur-mesure

3, rue du Vignery 21160 PERRIGNY-LES-DIJON
03 80 51 13 45
www.cuisinesmaxbouge.com

AB ELEC

AUTOMATISME BOURGOGNE
Électricité Industrielle et Tertiaire

20 bis rue de la Maladière - 21160 MARSANNAY-la-CÔTE
TÉL : 03 80 54 95 33 - FAX : 03 80 54 95 34
E-mail - AB-ELEC@wanadoo.fr

vous voulez tout savoir sur votre eau ?

rendez-vous sur :
www.toutsurmoneau.fr

suez

un service pour tout connaître sur l'eau que vous buvez
sa composition, sa qualité, son goût, son prix...
et pour vous accompagner dans vos démarches 24h/24

CHAUSSURES À LA CLÉ

Cordonnerie - Multiservices

Galerie Marchande CORA
zac Les Vignes Blanches
21160 PERRIGNY

email : chaussuresalacle@gmail.com

Tél./Fax 03 80 58 76 34

Siret 532 402 948 00014

SARL SNS

Sud Nettoyage Services

entreprise de propreté

Mr RIPORTELLA

Tél. : 03 80 52 78 08 - Port. : 06 26 01 48 90
13 rue Beauregard - ZA - 21490 NORGES LA VILLE
Fax : 03 80 52 58 43 - Email : sns21@bbox.fr

Coup de projecteur

Naissance d'un livre

Un bruit court dans le village : « L'association Les Mémoires de Perrigny va sortir un livre ! ». Il fallait en avoir le cœur net, nous sommes allées de ce pas interroger Babette et Anne, elles y sont sûrement pour quelque chose !

En effet, l'aventure des Mémoires a commencé à l'automne 2009 sur une idée de Babette. Récemment en retraite et conseillère municipale, celle-ci, lors d'une réunion de travail à la mairie, a évoqué son envie de mieux connaître le village, son histoire. D'autres ont renchéri, soulignant la richesse des témoignages pouvant être recueillis auprès des aînés de notre commune. C'est ainsi que l'idée est née et vite mise en œuvre grâce à l'accord du maire et la mise à disposition d'un local, au départ à l'ancienne maison des sociétés. Babette et Christian, également partant pour ce projet, ont donc accueilli pour une première rencontre informelle, le 8 octobre 2009, Jean-Louis, Denise, Yvette et Renée. Marguerite, Primo, Gérard et Paul les ont rejoints très vite, suivis par d'autres au gré des thèmes évoqués et des cooptations. Les réunions se sont ensuite enchaînées à un rythme régulier d'une par quinzaine, voire plus si besoin.

Le plaisir est venu très vite, de raconter, de se retrouver, d'échanger des souvenirs, de découvrir ou redécouvrir des photos, des documents, des objets riches d'histoire. Le groupe s'est replongé dans les travaux de l'équipe de Jean Baudement à l'occasion du bicentenaire de la Révolution et du passage à l'an 2000.

Au départ, tout cela ne devait servir qu'à écrire quelques articles pour le bulletin municipal. Mais, devant la richesse des matériaux et des propos échangés, il a fallu s'organiser. Certaines séances ont été filmées et enregistrées. Babette tentait de prendre des notes, bien difficilement parfois tant les conversations étaient animées. Christian a entrepris un travail considérable de numérisation des documents : articles, photos, films qu'il lui a fallu restaurer et sonoriser, s'attachant à en extraire des arrêts sur image inédits ; il a ainsi fait apparaître un instantané du lavoir de Perrigny-lès-Dijon.

Le départ en retraite d'Anne, en septembre 2010, est arrivé à point nommé. Réquisitionnée, celle-ci est venue, dit-elle, « juste pour rendre service, pour donner un coup de main à la prise de notes et aux comptes rendus ». Elle s'est aussitôt rendue indispensable, écrivant des articles pour *Perrigny Infos*, reprenant ses notes pour en retranscrire les contenus. Une quantité impressionnante de documents ont été repris, recensés, légendés et l'envie de monter une exposition est venue, accompagnée d'une grosse crainte : est-ce que cela allait intéresser les gens ? Tout un travail autour des métiers, du travail de la terre a été entrepris ainsi qu'un recensement des fours, puits et mares du village.

Et l'expo a enfin eu lieu, en avril 2012 : une réussite. Du plus petit au plus grand, chacun était captivé, certains replongeant dans leurs souvenirs, retrouvant les gestes et le matériel de leurs parents, d'autres se livrant aux joies de la confection d'un sifflet dans une branche de noisetier. Le groupe pouvait être rassuré et prendre confiance, son travail était unanimement salué.

Et puis il y avait encore tellement de choses à partager ! Encouragés par cette belle réussite, pleins d'une nouvelle énergie, nos chasseurs de mémoire ont décidé de travailler au montage d'une exposition pour le centenaire de la Première Guerre mondiale.

La naissance de l'association Les Mémoires de Perrigny, le 5 octobre 2012 (association collégiale : « On est tous chefs ! »), a permis de formaliser et organiser le fonctionnement du groupe. Écriture de plaquettes, veillées gourmandes, après-midi ''ciné-club'' avec la projection de films amateurs d'habitants de Perrigny, retrouvailles avec René Han (auteur de *Un Chinois à Perrigny)*, c'est peu dire que l'association n'a pas été inactive !

L'exposition de 2014 fut bien sûr un grand succès ; impossible de ne pas être épatés devant le travail réalisé,

la richesse des documents rassemblés sur les soldats de Perrigny, la qualité des décors et des panneaux réalisés ; comment ne pas être profondément émus à la lecture de ces lettres échangées entre les poilus et leurs familles, écrites avec cette pudeur extrême qui ne dit presque rien mais qui signifie tellement…
Et, afin que chaque soldat de cette terrible guerre soit honoré, une souscription a été ouverte pendant

l'exposition. Les contributions d'élus, associations et donataires particuliers ont permis, le 11 novembre 2014, d'inaugurer au cimetière une plaque commémorative à la mémoire des trois soldats du village disparus sans sépulture.
Progressivement, l'idée s'était imposée de ne pas laisser perdre la somme d'informations et de témoignages recueillis ; d'écrire un livre.
« Un livre ? On va le lire au cimetière ! », une remarque qui sous-entend l'urgence de témoigner, de transmettre, de réagir : « Le village change ; et s'il perdait son âme ? ».
Et puis, cette génération a vécu une période extraordinaire, la guerre de 1914-1918 pour leurs grands-parents et parents, la guerre de 1939-1945 pour eux, les années de la reconstruction et l'explosion technologique qui a suivi.

Bon, l'idée était lancée, mais maintenant, qui va l'écrire ce livre ? Mais, Anne évidemment, elle a un tel talent !
Et, de plus belle, le groupe s'est replongé dans les souvenirs, les archives locales, les conseils municipaux de 1900 à 1950, avec l'aide précieuse des travaux de M. Marouzet, habitant de la commune récemment disparu, qui avait collecté de nombreux documents, disques, articles. Un énorme travail d'écriture pour Anne, qui a dû rassembler, organiser, structurer et faire vivre collectivement ce matériau brut.

Avec une grande sensibilité et un infini respect pour les témoignages recueillis, Anne a écrit, racontant ces bribes de vie et moments forts que chacun livrait spontanément dans le groupe. Elle faisait relire ensuite ses textes par les personnes concernées et se retrouvait face à la pudeur de celui ou celle qui découvre avec effarement des émotions et confidences qu'il a laissé transparaître mais ne souhaite pas exposer au public et qui, du coup, impose la suppression des extraits correspondants. Un crève-cœur pour Anne qui a dû renoncer à certains passages très forts. Elle explique avoir également recueilli des textes magnifiques, qu'elle a pu reprendre *in extenso*, dans le livre, mais sans le nom de leur auteur… Car il y a cette pudeur qui retient, ces silences qui s'imposent dans les souvenirs douloureux.
Le groupe a relu tous les textes, apportant des modifications, s'assurant de la véracité des faits cités avec un mot d'ordre : « Si l'on n'est pas sûr, on n'écrit pas ! ».
Anne, elle-même, a continué à faire des recherches afin de compléter les éléments insuffisants.
L'écriture est maintenant terminée, le livre est à la relecture et à la correction. Il est actuellement en précommande et sa sortie est prévue début novembre.
Nous avons eu le privilège d'en lire des passages et nous avons été happés dès les premiers mots par la poésie des textes d'Anne et ses qualités exceptionnelles d'écriture (tant pis pour sa modestie).

Ce livre est le donc le fruit des témoignages d'un groupe d'habitants du village, pour certains ne l'ayant jamais quitté et se côtoyant depuis les bancs de l'école. Il n'a pas la prétention de conter la Grande Histoire, il y a suffisamment d'ouvrages documentés pour cela. Non, il relate simplement les petites histoires de l'Histoire et explore la mémoire du village… Afin que, ainsi que Babette, Anne et Christian l'ont ressenti, chaque habitant partage, lui aussi, ce sentiment fort d'appartenance au village, et s'en approprie les souvenirs et les lieux.

Geneviève BILLAUT

GRANDE PREMIÈRE

Une histoire de Foliz

La troupe Music-Hall Foliz présente en exclusivité sa première revue “Une histoire de Foliz”

samedi 7 octobre 2017 à 19h30 à la salle polyvalente

Présentée par **DiJ’Anime Evenementiel** & **Dj Dijon**, la municipalité de **Perrigny-lès-Dijon,** avec le concours de **Natacha Event**, **Pois de Senteur**, **Festivités**, **Floriane V. Photographie** et la **société Lillet** et son ambassadrice **Danka Jovanovic**.

Nous avons hâte de vous retrouver lors de cette soirée qui promet d’être exceptionnelle.

Des invités, artistes uniques nous font l’honneur de répondre présents :

- **Boris Barbé**, jeune compositeur, auteur-interprète dijonnais en première partie ;
- Duo Tanddem, **Maud et Philippe** duo piano-voix de grand talent, animera le début de soirée pour votre plus grand plaisir ;
- **Fabien de Forest**, hypnotiseur, mentaliste et illusionniste que vous avez pu découvrir à la télévision.

Réservations dans les points de ventes habituels :
Cora, **Cultura**, **E.Leclerc**.

ATTENTION places limitées !

À bientôt, la troupe de Music-Hall Foliz.

www.music-hallfoliz.com
contact@music-hallfoliz.com

Florian BARATIN

ASP - Tir sportif et de loisirs

Des nouvelles du stand de tir de Perrigny-lès-Dijon...

Le podium féminin en tir sportif de vitesse au championnat de France 2016 a donné des idées aux compétiteurs du club. Ils ont porté haut les couleurs du club avec plusieurs titres départementaux, des podiums individuels et par équipe aux régionaux et qualifications France avec, entre autres, une septième place pour le président…

Cerise sur le gâteau, une licenciée a participé aux championnats du monde USIC à Toulon et trois autres arbitreront les Mondiaux TSV à Châteauroux, en septembre…

Toutes les disciplines sont donc bien représentées à tous les niveaux, féminins comme masculins.

Au niveau associatif, nous voulons remercier la mairie qui nous a permis de reconstruire le mur d'enceinte du pas de tir 50 m. Par la même occasion nous allons doubler le nombre de pas de tir. Rien n'aurait été possible sans le soutien de l'équipe municipale.

Les bénévoles du club vont aménager ces nouveaux postes dans l'année à venir pour, on l'espère, pouvoir accueillir des compétitions départementales prochainement.
La deuxième édition de la Chouette Cup devrait se dérouler durant le premier semestre 2018.

Les ventes de la "Tirbox" en 2017 ont connu un grand succès. Cette opération est renouvelée et fera à nouveau découvrir le tir sportif aux curieux ou autres futurs compétiteurs. Une bonne idée cadeau pour les anniversaires et fêtes de fin d'année.

Pour nous contacter, n'hésitez pas à consulter notre site internet tirperrigny.free.fr ou notre page Facebook Association de Tir Sportif et de Loisir de Perrigny-lès-Dijon.

Le président : **Laurent BRUSON**

Passeport découverte du tir sportif et de loisirs

Réservez votre séance d'essai d'armes de tir sportif sur cible. Découverte à l'occasion d'un après-midi le tir à l'arme de poing et d'épaule, à l'association Tir Sportif et de Loisir de Perrigny-lès-Dijon - tirperrigny@gmail.com.

Découvrez, avec le "**Passeport découverte du tir**" une expérience du tir unique et inoubliable !

Partagez cette expérience en offrant le chèque cadeau "**Passeport découverte du tir**" en surprise aux amis, familles et collègues de travail ; à l'occasion d'un anniversaire, d'une fête, d'un départ en retraite ou encore pour un enterrement de vie de garçon ou de jeune fille.

L'association Tir Sportif et de Loisir de Perrigny-lès-Dijon vous offre l'opportunité de tirer :
- Au pistolet de calibre 22 LR ;
- Au revolver en 38 Spécial et, pour les amateurs de sensations fortes, en 357 Magnum ;
- Au pistolet en calibre 9 mm et 45 ACP (11.43 mm) ;
- À la carabine de match à 50 m ;
- À la Winchester sur gongs métal.

Durant toute l'initiation, qui dure de 2 à 3 heures, vous serez accompagné d'un moniteur qualifié et le club mettra

tout le matériel à votre disposition (armes, cartouches, cibles, casques, lunettes…).

Sensations garanties en toute sécurité pour celui ou celle à qui vous allez permettre de vivre une séance de tir inoubliable.

Pour ce faire, prendre rendez-vous en laissant vos coordonnées :
Stand de Tir **03 80 59 96 30** ; le mercredi de 14 h à 18 h, le samedi de 10 h à 18 h, le dimanche de 10 h à 12 h.

Les amateurs de la peinture

Comme chaque début d'année, nous vous rappelons qu'il existe dans votre village un groupe de peintres qui ne souhaite qu'à s'élargir. Les réunions de travail ont lieu le lundi à 18 h 30 à la salle des sociétés, derrière la bibliothèque municipale.

Bien sûr il n'y a pas de professeur, mais tous sont là pour guider si nécessaire, les personnes désireuses d'accéder à cette activité.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre **Françoise LEVY** au **06 29 13 50 13.**

Perrigny-Country

Vous aimez et vous avez envie de pratiquer la danse-country, l'association PERRIGNY-COUNTRY vous donne rendez-vous le jeudi soir, à la salle polyvalente de Perrigny-lès-Dijon.

Après une démonstration lors de *Perrigny en Fête* le dimanche 25 juin et une pause en juillet / août, la reprise des entraînements aura lieu le jeudi 7 septembre 2017 à 19 h 00.

Vous êtes débutant(e) et vous voulez tenter l'expérience : les deux premiers essais sont gratuits, la cotisation annuelle est de 80 euros (licence FFCLD comprise). Toute l'équipe de "Cowboys et Cowgirls" ainsi que leur animatrice **Ascension** se feront une joie de vous initier aux premiers pas.

Plus d'infos, contactez par téléphone :
- **Aline**, tél : **06 88 09 02 35** ;
- **André** tél : **06 13 77 63 90** ;
- ou **Patricia** tél : **07 68 70 31 55**.

Par internet : perrignycountry@laposte.net.

Le Président : **André LAPICQUE**

Accrodanse

L'heure de la reprise a sonné pour Accrodanse. Les cours de rock reprennent le lundi 11 septembre à 20 h 30.

Une séance découverte permettra de vous essayer au rock.

Que vous soyez seul(e) ou en couple, venez nous rejoindre dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Renseignements : tél : **06 10 73 50 38**

La présidente : **Silvana PETIOT.**

Le comité des fêtes

Qu'est-ce que le comité des fêtes ?
C'est une association conduite par des bénévoles dont le but est d'animer le village à l'occasion de diverses fêtes, de proposer différentes attractions...

Quelles activités pour le comité des fêtes de Perrigny-lès-Dijon ?

Le 11 mars a eu lieu la soirée paella. Après quelques années de tartiflette savoyarde, cette nouvelle destination culinaire a, semble-t-il, été unanimement appréciée, aussi bien pour la qualité et la saveur des plats joliment préparés et présentés devant les convives, que pour l'attention portée à la satisfaction des convives par Antoine et Anna Oliveri. La soirée, dansante, était animée par l'orchestre Duel, fidèle à nos manifestations.
Le 25 juin, le comité des fêtes tenait la buvette lors de *Perrigny en Fête*.

Dans une ambiance de ruche et dans la bonne humeur, les équipes derrière les stands se sont démenées pour satisfaire affamés et assoiffés. Il faisait beau, il faisait soif ! La buvette a été assez rapidement dévalisée : rosé, bière et autres boissons ont vite trouvé preneurs.

À venir :
Samedi 14 octobre 2017, rendez-vous à 20h30 à la salle polyvalente pour une soirée théâtre (entrée libre) animée par la troupe les Apprentis Comédiens. Ils vous présenteront Tout baigne, une comédie rafraichissante, enchaînant quiproquos et rebondissements, où il sera question d'un enfant à venir et d'une inondation imminente, de petites lâchetés et crises d'ego, de caractères exacerbés par une situation d'urgence. Réservez votre soirée !

Rappelons également que dans le cadre des festivités de fin d'année, le comité des fêtes participe à la distribution de friandises lors de l'Arbre de Noël des enfants et organise le Réveillon de la Saint-Sylvestre.

Rejoignez notre équipe !
Actuellement, le Comité des Fêtes de Perrigny-lès-Dijon ne comprend qu'une dizaine de personnes, c'est peu pour, d'une part, perdurer et, d'autre part, entreprendre de nouvelles activités.

C'est pourquoi, si vous aussi, vous souhaitez participer à l'animation de notre village, nous vous invitons à joindre notre équipe de bénévoles, à partager idées, énergie et un peu de temps au service des habitants de notre commune.

Nous vous proposons de venir rencontrer les membres du comité des fêtes jeudi 5 octobre 2017 à 18h30 Salle socioculturelle de la mairie.

À bientôt !

Jean-Michel RENAUD

Ensemble musical de Perrigny-lès-Dijon

Retour sur activité, recherche de musiciens et programme à venir

Après notre grand concert annuel 2017 (voir le dernier *Quoi d'neuf*), notre formation a eu le plaisir en juin de produire un concert à la maison Ages&Vies puis, pour *Perrigny en Fête*, un concert apéritif.

L'urgence de l'orchestre est toujours, et plus que jamais, la recherche de musiciens…
Nous avons besoin de toute urgence de trouver un ou des trombonistes ainsi que des saxophonistes ténors et alti permanents et confirmés.
L'absence de ces pupitres rend toutes nos prestations très difficiles à assurer.
Nous recrutons malgré tout dans tous les autres pupitres ainsi que chez les cordes, claviers, chanteurs etc.
Rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'habiter notre village pour faire partie de l'ensemble musical.

Nous sommes en continuelle recherche de musiciens car nos rangs se vident. N'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer lors de nos concerts ou de nos répétitions. Parlez-en autour de vous. Retrouvez tous les contacts et les horaires des répétitions sur notre nouveau site internet et sur l'affichette ci-dessous.
www.ensemble.musical.perrigny-les-dijon.fr
Et pour ne rien rater de nos concerts, suivez-nous sur **Facebook**.

Malgré ce problème d'effectif, une belle année musicale s'annonce pour l'Ensemble avec de nombreux concerts à venir et en projet :
La messe de Sainte-Cécile et une animation Téléthon annoncées pour novembre et décembre, avec des dates restant à confirmer à l'heure de la rédaction de cet article.

2018 verra de nouveau le grand concert annuel du 24 mars partagé avec l'École de musique. Les deux directeurs musicaux sont déjà en plein travail pour la préparation de cette manifestation.

Bonne rentrée à tous.

Patrick DURAND

Courir et Sourire

L'association **Courir et Sourire** a pour vocation de réunir les coureurs de notre village autour d'une même passion, la course à pied, sans esprit de compétition.

Débutant ou confirmé, nous vous invitons à rejoindre notre groupe de "Kikoureurs", les rendez-vous sont donnés par courriel selon les disponibilités de chacun.

Depuis le début de l'année 2017, l'association s'est ouverte à la marche et un rendez-vous est fixé tous les mercredis à 14 h 30 devant la cantine scolaire de Perrigny-lès-Dijon, rue de la Tourelle.
Les randonnées à proximité de Perrigny s'organisent en fonction du nombre et du niveau des participants présents au rendez-vous.

Pour plus d'infos, contactez par téléphone :
- **Bernard**, tél : **03 80 52 20 79** ;
- **Hubert**, tél : **03 80 54 95 22** ;
- **Paulette**, tél : **03 80 58 79 01**.

Par internet : couriretsourire@laposte.net.

La présidente : **Paulette LAPICQUE**

Les Mémoires de Perrigny-lès-Dijon

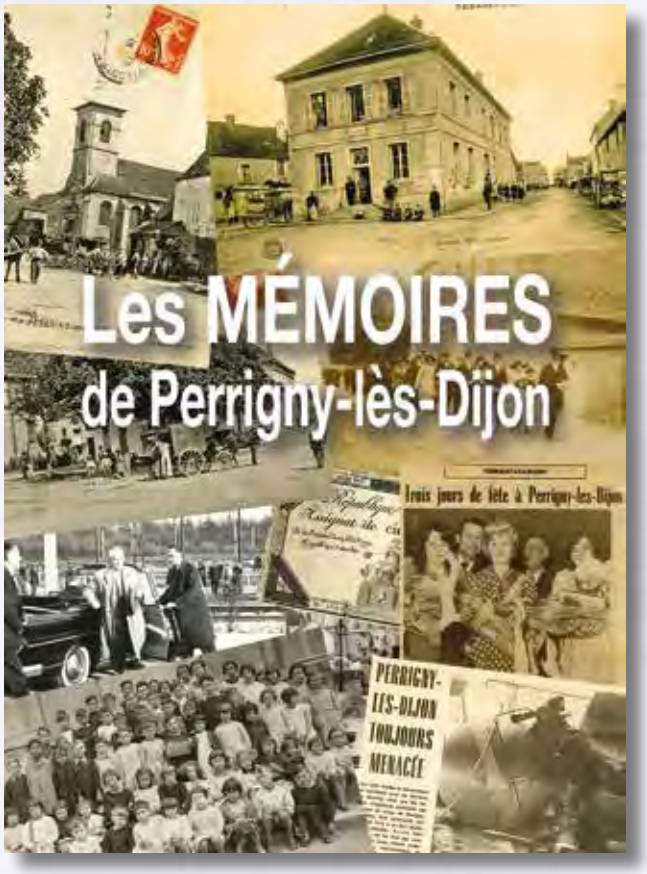

Souvenez-vous...

Les vignes et le cassis partout dans le village, le Petit Cadet déambulant avec son tambour, les anciens de 1914 taiseux, les femmes occupées à traire les vaches même le dimanche, le cheval tirant le corbillard des enterrements, la fête des conscrits, les maîtres d'école trop sévères, et tant d'autres choses…

Vous vous souvenez ?

Vous ne vous souvenez pas, parce que vous n'avez pas connu cette période ?
Vous allez tous vous régaler avec le livre de l'association des Mémoires de Perrigny.
Depuis le temps qu'on vous le promettait, il arrive ! Environ 250 pages d'anecdotes, de souvenirs, de photos que les anciens ont bien voulu confier… La parution est prévue fin d'année 2017, le coût sera de 15 euros environ (nous pourrons le fixer définitivement dès que nous aurons idée du nombre d'exemplaires à commander)
Alors justement, passez vos commandes (pensez à vos cadeaux de Noël !), vous nous rendrez un grand service.

Pré-commandes auprès de :

*Marie-Geneviève et Jean-Claude Lapostolet, tél. **03 80 52 23 38** ;*
*Rolande Javillier tél. **03 80 52 29 10** ;*
*Anne Marchal tél. **03 80 52 79 29** ;*
*ou encore Babette Rhodde tél. **06 22 44 34 74**.*

Union des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Le mot du président

Depuis notre assemblée générale du mois de janvier rien de bien nouveau à vous communiquer. Pour certains anciens combattants ou autres qui ont des problèmes de santé, l'âge est là et il faut s'y résigner. Je pense en particulier à Gilbert SAUVAIN, Jules-Jean BARBIER, Monique BALAND, Roger DESMOULINS, Charles MASTRORILLO, André CONDAMINET ainsi qu'à Bernard BESANÇON et Charles JORDAN qui eux sont en maison de retraite. Bon rétablissement aux malades et bon courage à ceux qui se retrouvent loin de leur maison et de leur famille.

Nous avons malheureusement, pendant cet été, déploré le décès de Joseph GRAU, adhérent, et d'Anne-Marie RÉTY, épouse de Bernard RÉTY, adhérent et vérificateur aux comptes de notre association.
Nous apprécions le retour de Marie-Andrée BERSOT, notre secrétaire qui, depuis le début de l'été, a repris ses fonctions à temps plein.

Le 16 février 2017 je me suis rendu à la cérémonie dédiée aux morts en service de la Gendarmerie. Le 1er mars une réunion s'est tenue à Gevrey-Chambertin en présence des conseillers départementaux Christophe LUCAND et Céline TONOT.

Le 20 mai, l'assemblée générale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Côte-d'Or s'est tenue à Pontailler-sur-Saône, plusieurs adhérents de l'UACVG y ont participé.

Le voyage en Ardèche organisé par Michel MERLE a remporté un vif succès, vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de ces quatre jours. Nous vous donnons rendez-vous le 3 novembre à 18 h 30 à la salle polyvalente pour la projection des photos de ce voyage.

Les cérémonies des 18 Juin et 14 Juillet n'ont pas réuni un grand nombre de participants, peut-être était-ce le début des vacances pour certains ? Le 13 juillet, je me suis rendu aux cérémonies et défilé du cours du Parc à Dijon. Le 23 juillet, la friture du bord de Saône, organisée par les ACVG de Couchey, s'est déroulée dans une très bonne ambiance. Je rappelle aux anciens combattants de ne pas omettre d'arborer leurs médailles lors des cérémonies et obsèques d'un adhérent. Je les en remercie à l'avance.

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances ensoleillées et je souhaite à chacune et chacun une bonne rentrée.

Le Président : **André BARÇON**

Voyage en Champagne

Du 30 mai au 2 juin, trente et une personnes de l'UACVG et du Club de l'Amitié sont parties découvrir la Champagne.

1er jour : départ du bus à 7 heures (nous retrouvons notre chauffeur de l'an passé, Lionel).

Après une petite pause vers Troyes, nous arrivons à Reims. Visite de la biscuiterie Fossier. Fabrication et dégustation des célèbres biscuits roses de Reims.

Déjeuner à la brasserie *Le Carnot*. Puis visite guidée de la magnifique cathédrale gothique dont la construction dura de 1211 à 1345. Clovis y fut baptisé et de nombreux rois de France, sacrés. Sous le portail central, nous admirons "l'Ange au sourire".

En fin d'après-midi, installation à l'hôtel Ibis et dîner au restaurant *Les 3 Brasseurs*. Nous avons parcouru 351 km.

2e jour : petit-déjeuner copieux et nous partons pour Epernay. Depuis les jardins de l'Hôtel de Ville (superbe bâtiment), un petit train nous emmène faire une balade dans la ville.

Puis, à Cumières, nous partons pour un déjeuner-croisière sur la Marne à bord du bateau *Le Champagne Vallée*.

À Chamery, un autre petit train nous promène à travers les prestigieux vignobles de Champagne. Ensuite, cela va de soi, une dégustation dans les caves Lallemand est de rigueur ! Retour à l'hôtel et dîner aux *3 Brasseurs*. 74 km.

3e jour : après le petit déjeuner, départ pour Châlons-en-Champagne surnommée "La Venise pétillante".
Visite guidée du centre-ville (nous passons devant la maison natale de Pierre Dac), puis de la cathédrale Saint-Étienne. De style roman au XIIe siècle et agrandie en style gothique au XIIIe siècle, elle est remarquable par ses vitraux et ses rosaces.

Déjeuner au restaurant *Les Folles Années*. Puis trois barques nous attendent sur le Mau pour une balade au fil de l'eau. Nous reprenons le bus pour aller visiter le phare de Verzenay (101 marches et 25 mètres de haut) puis son musée de la vigne. Retour à Reims à l'hôtel et dîner aux *3 Brasseurs*. 122 km.

4e jour : dernier jour et valises dans le bus après le petit déjeuner. Départ pour Epernay.
Visite des caves Mercier en petit train pour une partie des 18 km de galerie sous terre.

Dégustation de Champagne. Ensuite direction Aulnay-l'Aitre pour un déjeuner à la *Ferme-auberge du Chatel*. Puis il faut reprendre la route du retour et arrivons à Perrigny vers 18 h 15. 329 km. Total : 876 km

Nous nous séparons ravis de ce beau voyage en souhaitant nous retrouver l'an prochain pour une autre destination.

Josiane MERLE

Association des parents d'élèves

Perrigolade : Activateur d'énergie et de sourires !

Nous vous laissons imaginer la vie suivante : courir du travail au périscolaire, de la nounou à l'école, croiser rapidement les maîtres et maîtresses ou la sympathique équipe des PEP21, rentrer à la maison, faire les devoirs, donner le bain, faire à manger, jouer, raconter une histoire, il est 21 h 30 et c'est déjà l'heure de dormir !
Prenons un peu le temps et passons un moment de détente… Et pour cela, Perrigolade est toujours là.

Comme chaque année, l'association des parents d'élèves a organisé des moments conviviaux tout au long de l'année, après l'école ou le week-end et bien sûr pour la plus grande joie des enfants et des parents.

Comme chaque année, l'année scolaire a démarré par le café de rentrée, une occasion rêvée pour tous se retrouver, enfants et parents, autour d'une boisson pour se raconter les derniers souvenirs de vacances. Pour les parents fraîchement devenus patriniens, c'était l'occasion idéale pour rencontrer de nouvelles personnes et faire connaissance avec les autres parents d'élèves.

Après l'organisation des traditionnels bourse aux jouets et goûter de Noël, l'association a innové cette année en organisant la première "Journée Jeux" de Perrigny. Des centaines de jeux de société tous plus originaux les uns que les autres étaient à disposition des jeunes et des moins jeunes. Cette journée conviviale, malgré une affluence limitée, a été un vrai succès et un franc moment de convivialité. Les joueurs invétérés de "7 qui prend" ou de "Just dance" s'en souviennent encore.

Le succès des années précédentes nous a amené à reconduire l'opération "chasse au trésor" dans le parc du village le 8 avril dernier. Et, sous un soleil printanier, près d'une cinquantaine d'enfants ont dû retrouver un trésor éparpillé dans notre parc municipal. Une fois le butin retrouvé, ils ont eu droit à leur récompense en chocolat.

La traditionnelle kermesse des écoles s'est déroulée le vendredi 16 juin.
Parce que l'on ne change pas une recette qui réussit, les jeux ont été ouverts avant et après le spectacle pour le plus grand bonheur des enfants. La météo étant cette année de la partie, les parents ont pu apprécier les performances scéniques de nos chers bambins sous un soleil radieux. Chants et chorégraphies sont venus égayer cette fin d'année scolaire sous des applaudissements nourris.

Après ce spectacle de qualité, le barbecue, les salades et les desserts ont été dévalisés. Les enfants ont continué à jouer à nos traditionnels jeux surdimensionnés : jeu du gruyère, "pulvérizator", "puissance 4" ou parcours sportif. Tout ça pour gagner le droit d'aller chercher un lot à la pêche à la ligne. Les plus grands ont pu jouer au jeu des enveloppes qui permettait de gagner des lots chez nos nombreux sponsors.

La nuit venue, les uns et les autres sont repartis chez eux, les mains pleines de jouets, les yeux fatigués, l'envie de vite se retrouver au même endroit l'année prochaine pour profiter de ces moments magiques.

Comme pour toutes les autres manifestations organisées par Perrigolade, les bénéfices sont reversés aux écoles pour participer au financement des sorties scolaires, aux manifestations extra-scolaires et à l'achat de matériel éducatif.

Rendez-vous a été pris pour la rentrée, le 4 septembre… avec le traditionnel café de rentrée dans la cour de l'école primaire.

Et n'oubliez pas non plus notre bourse aux jouets et articles de puériculture les 17 et 18 novembre 2017 : que vous soyez vendeurs ou acheteurs !

Mais, parce qu'une association a besoin de bénévoles, nous avons besoin de vous pour nous aider le temps d'une manifestation, pour nous insuffler de nouvelles idées ou participer comme membre actif.

Alors, retrouvez-nous très bientôt à notre réunion de rentrée, vous serez informés de la date et du lieu par un mot donné par les enseignants des écoles.
N'hésitez pas à nous rejoindre ! Plus on est de fous, plus on Perrigole !

Vous retrouverez toutes les informations concernant l'association sur notre site Internet : http ://perrigolade.gandi.ws ou sur notre page Facebook : http ://Facebook.com/perrigolade.

Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante : perrigolade@gmail.com.

Le président : **Nicolas ETIENNE**

les Compagnons Constructeurs
L'ESPRIT COMPAGNONS !
Résidence le Rocher
Route de Beaune - en face du Restaurant «La Table du Rocher»
Défiscalisation LOI PINEL
03 80 52 44 36
T2
T4
T5
Les Compagnons Constructeurs, rue de Vignery 21160 Perrigny Les Dijon

France literie
EXPERT DE VOS NUITS
LITERIE DE GRANDE MARQUE
swissflex
TEMPUR
4 Rue du Vignery - Côté Cora - 21160 Perrigny-les-Dijon

H&H
MEUBLES • CANAPÉS • DÉCORATION
WWW.HETH.FR
H&H
4 rue du Vignery - Côté Cora - 21160 PERRIGNY LES DIJON

monsieur meuble
MOBILIER & DECORATION By Rognon
Route de Beaune (à côté de Cora)
Perrigny Lès Dijon
03 80 52 67 31
MOBILIER & DECORATION

Evènements

L'agenda 9-2017 à 8-2018

ANNÉE 2017

Date (connue à ce jour)	**Évènement**	**Lieu**	**Statut**
Dimanche 10 septembre	Libération de Perrigny	Monument aux morts	Commémoration
2 au 6 octobre	La Semaine bleue	Lieux divers	Spécial aînés
Samedi 7 octobre	Music-Hall Foliz: soirée cabaret	Salle polyvalente	Ouvert au public
Samedi 14 octobre	Comité des fêtes - Soirée théâtre	Salle polyvalente	Ouvert au public
Mercredi 18 octobre	Club de l'Amitié - Assemblée générale	Salle polyvalente	Privé
Vendredi 3 novembre	Anciens combattants - Projection photos	Salle polyvalente	Privé
Samedi 11 novembre	Anciens combattants - Commémoration Armistice	Monument aux morts	Ouvert au public
Samedi 18 novembre	Perrigny Country - Soirée Country	Salle polyvalente	Ouvert au public
Dimanche 18 novembre	Perrigny Country - Animation et jeux	Salle polyvalente	Ouvert au public
25 et 26 novembre	Perrigolade - Bourse aux jouets et puériculture	Salle polyvalente	Ouvert au public
Mardi 5 décembre	Anciens combattants - Commémoration AFN	Monument aux morts	Ouvert au public
Vendredi 8 décembre	Perrigolade - Spectacle des écoles et goûter de Noël	Salle polyvalente	Parents d'élèves
Samedi 9 décembre	Repas CCAS	Salle polyvalente	Sur invitation
Dimanche 31 décembre	Comité des fêtes - Réveillon	Salle polyvalente	Ouvert au public

ANNÉE 2018

Date (connue à ce jour)	**Évènement**	**Lieu**	**Statut**
Lundi 1er janvier	Feu d'artifice et vin chaud	Terrain multisports	Ouvert au public
Vendredi 5 janvier	Vœux du maire - Accueil des nouveaux habitants	Salle polyvalente	Sur invitation
Vendredi 12 janvier	Anciens combattants - Assemblée générale	Salle polyvalente	Privé
Mardi 16 janvier	Perrigny détente: Assemblée générale	Salle polyvalente	Privé
Mercredi 17 janvier	Courir et Sourire: Assemblée générale	Salle polyvalente	Privé
Samedi 20 janvier	Perrigny détente: Journée de formation	Salle polyvalente	Privé
Mercredi 7 février	Club de l'Amitié: Choucroute	Salle polyvalente	Privé
Samedi 10 février	Music-hall Foliz - Spectacle et Soirée dansante	Salle polyvalente	Ouvert au public
Dimanche 25 février	Les Mémoires de Perrigny - Assemblée générale et repas	Salle polyvalente	Privé
Samedi 10 mars	Perrigolade - Soirée costumée	Salle polyvalente	Parents d'élèves
Samedi 17 mars	Comité des fêtes: Paéla géante	Salle polyvalente	Ouvert au public
Samedi 24 mars	Ensemble musical: Grand concert	Salle polyvalente	Ouvert au public
Mercredi 25 avril	Club de l'Amitié - Repas tombola	Salle polyvalente	Privé
Samedi 28 avril	Courir et Sourire: soirée Country	Salle polyvalente	Ouvert au public
Dimanche 29 avril	Anciens combattants - Souvenir de la déportation	Monument aux morts	Ouvert au public
Mardi 8 mai	Anciens combattants - Victoire de 1945	Monument aux morts	Ouvert au public
Lundi 18 juin	Anciens combattants - Appel du 18 juin 1940	Monument aux morts	Ouvert au public
Mardi 19 juin	Perrigny détente: Réunion de fin d'année - Repas	Salle polyvalente	Privé
Samedi 24 juin	Perrigny en fête: Soirée théâtre	Salle polyvalente	Ouvert au public
Dimanche 25 juin	Perrigny en fête: animations dans le parc municipal	Parc municipal	Ouvert au public
Samedi 14 juillet	Anciens combattants - Révolution française	Monument aux morts	Ouvert au public

Informations utiles

Urgences et santé

Médecins :

Marc PAURELLE
et Karine MOREAU-FALKOWSKI
Centre médical : 43, Grande Rue, tél. **03 80 51 14 63**
Consultations sur rendez-vous.

Médecin de garde - en cas d'urgence :
De nuit : de 20 h à 8 h, le samedi à partir de 12 h, le dimanche et jour férié. Appeler :

- ☆ **SOS médecins** Tél. **36 24**
- ☆ **SOS 21** Tél. **03 80 78 68 68**

Cabinet Infirmier :
Emmanuelle CHAGOT et Delphine JORAND
43 Grande Rue.
Tél. **03 80 51 26 51**
Soins au cabinet sur rendez-vous.

Masseurs kinésithérapeutes :
Jean-Marc GILLA
Centre médical : 43, Grande Rue Tél. **03 80 52 37 65**

Amandine BONNARD et LHERAUD Charlotte
48, Grande Rue Tél. **03 80 30 66 31**

Orthophoniste :
Valérie MICHAUT
Cabinet d'orthophonie : 6, rue de la Rente-Logerot
Téléphone **03 80 30 95 54**

SAMU Tél. **15**

Pompiers (urgence) Tel. **18**

Police Tél. **17**

Gendarmerie de Gevrey Tél. **03 80 51 80 76**

Centre antipoison Tél. **15**

Taxis 2000 Tél. **06 07 10 16 35**
Transports médicaux assis - Conventionné S.S.

Mairie et services

Mairie Tél. **03 80 52 15 12**
Horaires d'ouverture :

- ☆ Lundi : 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 18 h
- ☆ Mardi : Fermé le matin, après-midi 14 h à 18 h
- ☆ Mercredi : Fermé le matin, après-midi 14 h à 18 h
- ☆ Jeudi : 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 18 h
- ☆ Vendredi : 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Site : www.perrigny-les-dijon.fr

Affaires sociales Pour tout renseignement
Chantal BERNARD - Tél. **03 80 51 96 19**
ou **Nadia BOUHADDIOUI** - Permanence en mairie les mardis et jeudis de 9 h 30 à 11 h 30
Tél. **03 80 52 02 11**

Accueil de loisirs
Rue du Château Tél. **03 80 51 06 89** ou **06 12 35 27 10**
Les mercredis et vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30

Agence Postale
Dans la mairie - Tél. **03 80 54 07 89**
Du lundi au jeudi : 14 h 30 à 18 h
Vendredi : 14 h 30 à 17 h 30

Bibliothèque municipale Tél. **03 80 51 00 84**

- ☆ Lundi : 16 h - 19 h
- ☆ Mercredi : 15 h 30 - 18 h 30
- ☆ Vendredi : 16 h - 19 h

EDF dépannage (24 h/24 - 7 j/7) Tél. **0810 040 333**

GDF dépannage ((24 h/24 - 7 j/7) Tél. **0810 433 021**

Lyonnaise des Eaux :
En cas d'urgence Tél. n° Cristal **0977 401 123**
Gestion clientèle Tél. n° Cristal **0977 408 408**
(Appels non surtaxés)

Perception de Chenôve
Lundi à vendredi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Ordures ménagères

Ramassage des bacs gris :
Lundi matin et **jeudi** matin, à partir de 6 h, jours fériés compris.

Ramassage des objets encombrants :
Par collecte individualisée sur rendez-vous.
Tél. **0800 12 12 11** du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.
Internet : www.grand-dijon.fr

Ramassage des bacs jaunes :
(Cartons, journaux, flacons en plastique) :
Mercredi matin, jours fériés compris.

Ramassage des déchets verts :
Uniquement par abonnement : 45 € par an du avril à novembre, soit 1,50 € par collecte.
Pour tous renseignements : numéro vert **0800 12 12 11**
Mercredi après-midi, jours fériés compris.

Horaires d'ouverture des déchèteries

	Horaires d'été du 1er mai au 31 octobre	**Horaires d'hiver** du 1er novembre au 30 avril
Chenôve Tél. **03 80 58 87 32**		
Du lundi au vendredi	de 9h à 13h et de 14h à 19h	de 9h à 12h et de 14h à 18h
Samedi	de 9h à 19h	de 9h à 13h et de 14h à 18h
Dimanche	de 9h à 13h	de 9h à 12h
Marsannay-la-Côte Tél. **06 77 12 69 12**		
Du lundi au vendredi	de 9h à 13h et de 14h à 18h	de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi	de 9h à 18h	de 9h à 13h et de 14h à 17h
Dimanche	de 9h à 13h	de 9h à 12h

Les déchèteries seront fermées les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Soyons citoyen

Le bruit

Le bruit est aujourd'hui un des principaux facteurs de stress. Pourtant, nous avons les moyens de mettre les décibels en sourdine.
Être réveillé par une tondeuse, une perceuse ou une raboteuse n'est pas la meilleure façon de commencer son dimanche. De tels appareils émettent de 90 à 100 décibels alors que le seuil de gêne est de 60 décibels. Ce n'est pas tout à fait le genre de musique qui met de bonne humeur le matin.
Prendre un bain nocturne dans une piscine est une coutume fort sympathique qui ne doit cependant pas nuire au sommeil des voisins.

Quelques rappels

Arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité (cris, appareils sonores, réglage de moteur, pétards, etc.).
Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Les **jours ouvrables** de **8 h 30** à **12 h** et de **14 h 30** à **19 h 30.**
Les **samedis** de **9 h à 12 h** et de **15 h** à **19 h.**
Les **dimanches** et **jours fériés** de **10 h** à **12 h.**

Attention : le non-respect de ces règles peut entraîner une verbalisation.

Les poubelles

Qu'elles soient grises, vertes ou jaunes, nous vous rappelons que les poubelles peuvent être sorties la veille du ramassage à partir de 18h et doivent être rangées ensuite dès que possible. Elles ne doivent pas rester dans la rue, ce qui nuirait à l'hygiène et à l'environnement.

Arbres et fleurs enjolivent notre paysage, les poubelles beaucoup moins !

Le feu

Du fait des nuisances occasionnées au voisinage et des dangers que cela peut présenter, il est interdit d'allumer des feux en plein air ou de faire éclater des pétards ou autres pièces d'artifices sur tout le territoire de la commune.